51e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 7 15 FÉVRIER 1934

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Evêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

MGR A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES { Edition complète. . . . . . . 18 fr. / Edition partielle. . . . . . . 12 fr.
ETRANGER { Voir les conditions détaillées à la 1re page de la *couv.* du 7 décembre 1933.

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication*; l'édition partielle n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence*; pour l'Etranger elle coûte 3 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, Paris 8e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Questions de science ecclésiastique. — Comment faut-il entendre que Notre-Seigneur a institué tous les sacrements ? 97. L'Eglise pourrait-elle en modifier la substance ? Un mauvais ministre les confère-t-il ? 98. L'Eglise pourrait-elle apposer à la validité des sacrements, v. g. de l'ordre, une condition concernant l'aptitude du ministre ? 99. — Dans la Passion, la partie inférieure du Christ communiquait-elle à la partie supérieure son trouble involontaire ? Quelle est la portée de la condamnation de la 13e proposition des *Maximes des Saint* ? 100. — Peut-on soutenir que sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus peut être plus élevée dans la gloire que l'un des apôtres ? Les saints entendent-ils tout ce qu'on leur dit, même en dehors des prières qu'on leur adresse ? 103. Les saints au ciel parlent-ils tous ensemble et sans interruption ? Pensent-ils à tous leurs amis de la terre simultanément et sans interruption ? Un démon peut-il tenter tous les hommes en même temps ? 104. Les damnés peuvent-ils tenter les hommes ? Souhaitent-ils leur damnation ? 105. — Comment Calvin s'y prend-il pour sauvegarder l'omniscience et la toute-puissance divines ? Quel est sur ce point la doctrine catholique ? 105. — La contrition imparfaite efface-t-elle le péché véniel ? 106.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : Rudolph Blum, 107 ; colonel A. Billard, 108 ; D. Barbedette, 110 ; J. Dermine, 111 ; Mgr Buchberger, 112.

PRÉDICATION

Courtes instructions sur le Symbole. — XXXI. La Passion : Gethsemani, 97.

Petit Carême sur nos rapports avec le Christ. — V. Croître dans le Christ, 99.

Carême sur la Rédemption. — X. Par le sang du Rédempteur, 101.

Les Litanies du Sacré-Cœur. — II. Les caractéristiques des litanies, 104.

Explication du Catéchisme. — *28e Leçon :* Le 4e commandement, 107.

Les fêtes de l'Eglise. — XLV. La bénédiction de l'eau baptismale, 110. — XLVI. Le baptême et la confirmation des catéchumènes 111.

Voir, en tête de la couverture du 1er février courant, la liste des **Carêmes** parus dans la *Prédication* et qui sont encore en vente à nos Bureaux

PETIT COURRIER

Q. — L'*Ami* voudrait-il indiquer où je pourrais trouver les documents nécessaires pour traiter, devant des jeunes gens de Patronage, de la virginité de Marie et répondre aux objections qu'on y fait ?

R. — Prenez : *Dict. de Théol. catholique*, art. *Marie*, t. IX, col 2341-49 et 2369-89 ; — *Dict. apol. de la Foi catholique*, art. *Marie, Mère de Dieu*, t. III, col. 127-155 (Virginité dans le N.-T., bien développé et à étudier de près) ; col. 155-187 (dans l'ancienne Tradition) ; col. 199-206 (la Virginité *in partu* et *post partum* dans la Tradition); — Neubert, *Marie dans l'Eglise anténicéenne*, in 12, 9 f., Paris, Gabalda ; 1re partie, ch. II, *La conception virginale ;* 2e partie, ch. I, *Virginité perpétuelle.* — Voyez également, au point de vue non plus historique et apologétique, mais strictement théologique, — car vous ne devez pas négliger cet aspect de la question, — Terrien, *La Mère de Dieu et la Mère des Hommes* (2 vol. in 8 à 30 f. l'un, Paris, Lethielleux), t. I, *La Virginité et l'Immaculée Conception*, p. 377 ; t. II, *Intégrité, beauté, virginité :* ch. 3, *Virginité*, p. 142-163 ; ch. 4, *Raisons et conséquences de la virginité*, p. 164-188.

Q. — Prière de m'indiquer un bon commentaire sur les Epîtres de S. Paul.

R. — En attendant la publication en 1935-1936 des tomes IX et X de la *Sainte Bible Commentée* (Paris, Letouzey ; le tome VIII consacré aux Evangiles est sous presse), prendre Lusseau-Collomb,

Manuel d'Études bibliques, t. v (en 2 vol. à 30 f. l'un), Paris, Téqui, ou Dom Delatte, *Les Épîtres de S. Paul replacées dans le milieu historique des Actes des Apôtres*, 2 vol. in 8 de chacun 800 p., à 40 f. l'un, Tours, Mame.

Q. — Veuillez me dire si le chanoine Verdunoy a publié les Évangiles dans son *Manuel Biblique* et si ce volume mérite les mêmes éloges que l'*Ami* donne aux Épîtres et Apocalypse (1933, p. 582)

R. — **En 1932, p. 173, l'*Ami* a parlé du volume des Évangiles et il n'a rien à retirer de ce qu'il en a dit alors. Il ignore s'il a paru de ce volume une nouvelle édition, une troisième, sérieusement corrigée. Dans cette incertitude, il vous conseille de vous procurer Renié, t. iv, *Les Évangiles*, in 8 de 684 p., 28 f., Paris et Lyon, Vitte, 1934.**

Q — Le sympathique *Ami* voudrait-il nous renseigner sur la vie de S. Expédit et sur les pratiques de dévotion en son honneur ?

R. — **S. Expédit figure au Martyrologe Romain au 19 avril, martyr à Mélitène en IIe Arménie. Quant à le transformer en un intercesseur qui « expédie » les affaires, c'est une dévotion dont l'origine est un simple jeu de mots.**

Pages 30 et 38 : Une 2e édition de *La thérapeutique des péchés capitaux*, du Dr J. Laumonier, 15 f., a paru en 1931 à la librairie Le François, 91, boulevard Saint-Germain, Paris 6e.

— Page 38 : A défaut de mieux, c'est-à-dire de *liste complète* des communautés de religieuses en France, on pourra consulter le *Petit Dictionnaire des Ordres et Congrégations de femmes*, publié en 3 parties dans l'*Almanach catholique français* (Bloud) de 1926, 1927 et 1928 (une quarantaine de pages). Pour chaque Congrégation sont indiqués la date de fondation, le but, l'état (nombre très approximatif des maisons et des religieuses), et assez souvent le costume. Ce « Petit Dictionnaire » a été dressé par Dom Baudot. — Voir également la liste établie par M. l'abbé Maire pour le *Dictionnaire pratique des connaissances religieuses*, t. v, col. 1119-1140, et les articles qu'il a *passim* publiés sur telle ou telle de ces Congrégations, ainsi que son *Histoire des Instituts religieux et missionnaires* (cf. *Ami* 1932, p. 717). — Des Congrégations fondées au début du xixe siècle, Franc a publié une liste de deux colonnes dans la *Croix* du 12 avril 1928 (date, fondateur et lieu de fondation), liste que nous avons reproduite dans l'*Ami* du 27 septembre 1928, p. 687 et s.

— Page 38 : Le confrère qui cherche un recueil de méditations pour la *retraite du mois*, pouvant servir à la fois à des prêtres et à des religieuses, trouverait satisfaction avec les feuillets de M. l'abbé Masquelier. En 4, 6 ou 8 pages, 30 sujets de lectures et de méditations d'après les meilleurs auteurs ascétiques de nos jours, tels que Plus, Durand, etc. Prix 0 f. 20 le feuillet; franco à partir de 50. S'adresser à l'auteur, Maison des Retraites, à Fiers, par Croix (Nord).

D'autre part, voici sur le même sujet trois ouvrages qui donneront complète satisfaction : 1° *Le Crucifix et l'âme consacrée à Dieu*. Retraite du mois et retraite de l'année, par le R. P. Billet, rédemptoriste, in 12 de 502 p., illustré de 44 gravures. 26e édition, Librairie Saint-Paul, 6, rue Cassette, Paris 6e ; — 2° *Exercices spirituels pour la récollection mensuelle et la Retraite annuelle*, à l'usage des prêtres vivant dans le monde, par le R. P. Dunoyer, rédemptoriste, in 12 de 460 p., 10 f., même librairie; — 3° du même auteur, à la même librairie, *Exercices spirituels pour la Retraite du mois et la Retraite annuelle*, à l'usage des âmes consacrées à Dieu, in 12 de 570 p., 10 f.

— Page 38 : Je possède un volume intitulé : *Litanies de la T. S. Vierge illustrées, accompagnées de méditations*, par M. l'abbé Edouard Barthe, chanoine honoraire de Rodez. Cet ouvrage répond bien à son titre. Chaque invocation est commentée par environ 3 pages d'un texte très nourri d'Écriture Sainte. De plus, avant chaque commentaire se trouve, hors texte et sur papier plus fort, une gravure très fine signée P.-A. Varin. Cette gravure, relative à l'invocation, constitue un diptyque, souvent même un triptyque, accompagné de textes bibliques adaptés, dont elle est comme la traduction imagée. Le volume fut édité en 1850, à Paris, à la « Librairie Catholique de P. J. Camus, rue Cassette, 20, près St-Sulpice ».

Albert Goosens. — **Manuel de piété des jeunes gens. — In-16 relié de 270 p., 17 f. — Bruxelles, Albert Dewit.**

Ce Manuel a été composé pour suggérer et favoriser la piété personnelle du jeune homme à la Sainte Messe, dans la réception des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie et en face du Saint Sacrement.

On y trouvera : une méthode pour faire oraison ; un programme et des consignes de vie chrétienne virile et profonde à méditer et à vivre ; les plus belles prières liturgiques ou traditionnelles des dévotions à la Sainte Trinité, au Sacré-Cœur, à la Passion, à la Sainte Vierge, à saint Joseph aux SS. Anges, aux Ames du Purgatoire et à quelques Saints.

Ce Manuel, au format d'un calepin, — un centimètre d'épaisseur, — est joliment et solidement relié. Il est imprimé en deux couleurs et se présente très agréablement. Malgré son prix un peu élevé, c'est un compagnon que nous souhaitons à beaucoup de nos jeunes gens.

« Collection Pallas. » — André Dumas. **Anthologie des Poètes français du XVIIe siècle. — In-16 de 448 p., broché 12 f., relié mouton plein, 28 f. — Paris, Delagrave.**

« Les Anthologies poétiques, écrivait récemment M. Albert Thibaudet dans un article sur les Romantiques et les Parnassiens (*Revue de Paris* du 1er juillet 1933, p. 141), sont faites pour ces natures secondes qui ont eu une ou deux fois d'heureuses inspirations. »

C'est surtout à ces « natures secondes » que M. André Dumas, l'ancien Président de la Société des Poètes français a voulu rendre service en publiant cette nouvelle *Anthologie des Poètes français du XVIIe siècle*. Son livre, hâtons-nous de le dire, ne fait double emploi avec aucun de ses pareils.

Ce n'est pas que l'auteur ait négligé les grands génies qui sont la gloire de notre littérature. Mais s'il emprunte, par exemple, un passage au *Cid* et à *Polyeucte*, plus volontiers il fouille des œuvres moins notoires et extrait tels ou tels fragments qui seront une révélation pour bien des lecteurs.

A côté d'eux, il y a place — et une place d'autant plus large qu'ils sont moins connus — pour les *poetæ minores*. « Exception faite des maîtres classiques, dit justement M. Dumas, c'est à peine si la plupart d'entre nous pourraient citer quelques vers d'un Régnier, d'un Théophile, d'un Maynard, d'un Racan, d'un Tristan l'Hermite ou d'un Saint-Amant. Pourtant dans toute forêt poétique, autour des chênes majestueux croissent des essences plus modestes qui peuvent bercer nos oreilles d'harmonieux frémissements. »

Pour donner une idée d'ensemble de la poésie française au xviie s., l'auteur a groupé ici des vers de 81 poètes. L'ordre chronologique qu'il a adopté permet de suivre l'évolution des genres, de situer chaque poète dans son époque, dans son milieu, de savoir quelles influences il a pu subir et quelle put être son originalité véritable.

Le xviie siècle poétique est un siècle bien déterminé. Il commence avec Malherbe, qui ne donne ses premières odes que vers 1600, et se termine magnifiquement avec la mort de Racine, en 1699. Dans ce siècle, trois periodes à peu près égales. La première est celle de Malherbe, qui meurt en 1628. *Enfin Malherbe vint...* Il n'eut pas d'ailleurs l'influence qu'on a cru, au moins sur ses successeurs immédiats Si Maynard et Racan sont des disciples fidèles, Mathurin Régnier et Théophile de Viau regimbent violemment contre la loi malherbienne. Les autres poètes sont des isolés, écrivains bachiques ou amoureux, qui célèbrent le vin ou les belles, comme d'Urfé et Vauquelin des Yvetaux, ou des dramaturges comme Hardy, Montchrestien, Rotrou.

Corneille écrit en 1629 sa première comédie et inaugure la seconde période, pendant laquelle il donne

(Voir la suite p. 50).

contre
TOUX
BRONCHITES
TUBERCULOSE 1er et 2e degré
CURATIF VAUGIRARD
Succès certain
Brochure gratis : Dr Logeais
24, Rue de Silly, BOULOGNE-sur-SEINE (pr. Paris)
Toutes pharmacies

DESCLÉE DE BROUWER & Cie, PARIS

NOUVEAUTÉS :

TROIS
« Questions disputées »

Vol. XII
LA SCIENCE DU CARACTÈRE
(L'Œuvre de Ludwig KLAGES)
par Gustave THIBON
1 vol de 258 p. **12 fr.**
L'œuvre du plus grand psychologue moderne, étudiée à la lumière de saint Thomas.

Vol. XIII
FRAGMENTS DE SOCIOLOGIE CHRÉTIENNE
par Tristan d'ATHAYDE
Traduits du portugais par Jean DURIAU et Georges RAEDERS
Introduction de Jean DURIAU.
1 vol. de 172 p. **10 fr.**
La France se doit de connaître Tristan d'ATHAYDE.

Vol. XIV
CRITIQUE DE LA CONNAISSANCE MORALE
par Yves SIMON
1 vol. de 156 p. **10 fr.**
L'auteur nous apprend à nous méfier de quiconque traite de la politique, de la sociologie et de la pédagogie sans nous dire quelle est sa conception de la connaissance morale.

BRONCHITES
TOUX
CATARRHES CHRONIQUES
GOUTTES LIVONIENNES
TROUETTE-PERRET

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
Maisons DELANNOY – Vve RIF réunies
MASSON & Cie Succrs, 38, rue St-Sulpice, PARIS (6e).

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ
87, Boulevard Raspail, PARIS (VIe).

Dictionnaire de SOCIOLOGIE

FAMILIALE, POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SPIRITUELLE, GÉNÉRALE

publié sous la direction de G. JACQUEMET, du clergé de Paris.

Fasc. VII et VIII : Art'el — Assurances sociales.

Principaux articles : **Artisanat**, par E. MARTIN-SAINT-LÉON et G. MARSOT. — **Artistes**, par E. JARRY. — **Asile (Droit d')**, par C. CRUVEILHIER et E. MAGNIN. — **Assemblées nationales**, par M. PRELOT. — **Assemblées provinciales**, par E. JARRY. — **Assimilation**, par J. FOLLIET. — **Assistance judiciaire**, par C. LAPLATTE. — **Assistance par le travail**, par V. DE CLERCQ. — **Assistance publique**, par H. BERTHÉLEMY. — **Association**, par P. HARMIGNIE, L. DOUCY, L. CROUZIL. — **Associations agricoles générales (en France et à l'Etranger)**, par MM. LUYTGAERENS, PIETTE, KELNER, FOUCHER, Victor BORET, FESTY, VIMEUX, L. TARDY, G. WAGNER, L. PRAULT, M.-D. DE VUYST, A. TOUSSAINT, J. DURIAU, G.-M. GUNTHNER, Dr Fr. ANGELINI. — **Associations catholiques**, par J. DELPECH. — **Associations militaires**, par le lieut.-col. BOUCHER. — **Associations professionnelles**, par J. BRETHE DE LA GREYSSAYE, G. MARSOT et L. TARDY. — **Associations professionnelles catholiques**, par G. MARSOT. — **Assurances agricoles**, par L. TARDY et E. LUYTGAERENS. — **Assurance-chômage**, par E.-H. PERREAU. — **Assurance-crédit**, par J. AUBURTIN. — **Assurances diocésaines**, par G. MARSOT. — **Assurances ouvrières**, par E. H. PERREAU. — **Assurances sociales**, par G. VIANCE.

Cave Coopérative
de l'Abbaye St-Michel, Gaillac (Tarn)
ŒUVRE des VINS de MESSE
(FONDÉE EN 1903)
Avec l'autorisation de Monseigneur l'Archevêque d'Albi et sous le patronage du Clergé de Gaillac.
CERTIFICAT DE CANONICITÉ JOINT A TOUTE FACTURE
Prix spéciaux à MM. les Membres du Clergé

VITRAUX D'ART RELIGIEUX

GEORGES JANIN

Artiste-Peintre-Verrier – Agréé des Beaux-Arts
Lauréat de Concours Publics
Fournisseur des Missions Etrangères
Auteur des vitraux dans plus de 5.000 églises en France et à l'Etranger.

Le plus ancien et le plus important atelier de vitraux d'Art Religieux de l'Est de la France — Créé en 1833.
12, rue Lionnois, NANCY
(Meurthe-et-Moselle)
ÉTUDES, RENSEIGNEMENTS, DEVIS, CATALOGUE ARTISTIQUE SUR SIMPLE DEMANDE

Vitraux en tous genres : grisailles, médaillons, scènes historiées.
Restauration de verrières anciennes, armoiries.

GUÉRISON CERTAINE par
LA POUDRE ESCOUFLAIRE
Agence générale :
à BAISIEUX (Nord)
ASTHME
OPPRESSION, EMPHYSÈME
(MÊME PRODUIT SOUS FORME DE CIGARETTES)
L'Agence générale envoie GRATIS et FRANCO une BOITE D'ESSAI avec Certificats de GUÉRISONS

HORLOGERIE. BIJOUTERIE. ORFÈVRERIE
Montres, Garnitures de Cheminée, Réveils Médailles, Chaînes, Couverts de Table, etc.
Catalogue franco sur demande aux **Etablissements E. MUGLER** Fils, à Valence (Drôme) qui accorderont aux lecteurs de l'*Ami* **toutes facilités** et **conditions spéciales** avec **crédit** au gré du client.

ORGUES A TUYAUX
pour **ÉGLISES, CHAPELLES, CONCERTS, SALONS**

UN clavier fixe, **5** jeux parlants, **5** registres, tuyaux de façade, neuf, **22.000 francs.**	**UN** clavier transpositeur, **7** jeux ½ parlants, **15** reg. tuyaux de façade. neuf, **28 500 francs.**

Facilités de paiement.
A. JAVELIER, 12, Avenue du Drapeau, à DIJON.

SOURDS
VOUS ENTENDREZ AVEC LES
Acoustiques de DRAPIER
41, rue de Rivoli, PARIS.
Notice gratuite sur demande.

POUR LE VIN DE MESSE
s'adresser aux **Pères** TRAPPISTES
de N.-D. des Neiges, par La Bastide (Lozère).
R. C. Largentière 1 699.

VITRAUX E. BRIÈRE
92 RUE DU Pt WILSON LEVALLOIS (SEINE)

LIBRAIRIE PARIS-ROME, Ste An. 57-70, rue de Rennes, PARIS (VIe)
Dépôt central des Éditions de l'Abbaye de Saint-André.
Missels et publications de D Lefèbvre.
Projecteur « CINESCOPE » et 3500 films fixes.
Catalogue n° 10 gratis.

CHAISES et PRIE-DIEU en tous genres.
Grande fabrique vendant directement au Clergé et aux œuvres paroissiales, envoie tarif illustré avec prix franco.
Ecrire : **Emile CAPDEVIELLE, à Hagetmau (Landes).**

Fondée en 1830
Registre du Commerce Seine n° 43.793

LA NATIONALE
Entreprise privée régie par la Loi du 17 mars 1905.
Anciennement Compagnie Royale d'Assurances sur la Vie.

Siège Social
2, rue Pillet-Will, 2
PARIS

RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES OU DIFFÉRÉES aux conditions les plus avantageuses.
Pour les personnes parvenues à l'âge de la retraite, la RENTE VIAGÈRE est le remède le plus efficace à la cherté de la vie et constitue le plus sûr des placements.
Renseignements confidentiels et prospectus gratuits au Siège Social, à Paris, ou chez les Agents Généraux en province.

--- VINS DE MESSE ---
CAVES DES PRÉMONTRÉS
Abbaye de St-Michel de Frigolet.
Adresse correspce : Mr Yvrard, 4, Quai Vauban, Sète (Hlt).

LA PHOTOSCOPIE
61, rue Jouffroy -- PARIS XVIIe
Appareils et Films de Projection Fixe pour Enseignement, Patronages, Conférences, etc.
Méfiez-vous des imitations. N'achetez que le vrai PHOTOSCOPE
Modèle à partir de **380** fr. — *Catalogue franco.*

LES HARMONIUMS RICHARD
sont vendus en toute **confiance**
AVEC CRÉDIT SUR DEMANDE
PROCURE BRETONNE --- ST-BRIEUC
INSTRUMENTS D'OCCASION à PRIX RÉDUITS
Envoi des Catalogues contre 1 fr. en timbres.

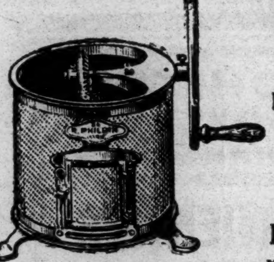

Eplucheuses de légumes
pour communautés — œuvres séminaires.
70 modèles depuis **125** fr.
TOUS ARTICLES DE CUISINE
PHILPIN, constructeur,
50, boul. de la Villette, PARIS.

POUR LE CLERGÉ PAROISSIAL
VESPERAL
des dimanches et des fêtes de Ire et IIe classe avec psaumes entièrement notés et Complies d'après les règles du "Cantorinus" Vatican.
NOUV. EDIT. REVUE et COMPLETEE par le Ch. N. JOACHIM.
Vol. grand in-8°, 650 pages rel. percal. noire, tranche rouge : **40** fr.
« L'avantage de cette édition est de présenter tous les versets des psaumes notés à la file avec répétition des formules pour chacun. Avec cela impossible de se tromper, même avec le minimum d'attention. Livre utilisable aussi bien pour le célébrant que pour les chanteurs du chœur et de la nef. »
(Revue du Chant Grégorien).
EDITIONS CASTERMAN, 66. rue Bonaparte, PARIS (6e). C. C. P. Paris 676 68.

Ami du Clergé du 15 février 1934

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Courtes instructions sur le Symbole. — XXXI. La Passion : Gethsemani, 97.
Petit Carême sur nos rapports avec le Christ. — V. Croître dans le Christ, 99.
Carême sur la Rédemption. — X. Par le sang du Rédempteur, 101.
Les Litanies du Sacré-Cœur. — II. Les caractéristiques des litanies, 104.
Explication du Catéchisme — *28e Leçon :* Le 4e commandement, 107.
Les fêtes de l'Eglise. — XLV. La bénédiction de l'eau baptismale, 110. — XLVI. Le baptême et la confirmation des catechumenes, 111.

COURTES INSTRUCTIONS SUR LE SYMBOLE

XXXI

LA PASSION : GETHSÉMANI

Mes frères,

Après avoir institué le saint sacrifice de la messe et le sacerdoce, Jésus sortit du Cénacle pour commencer sa Passion. Plus d'une fois, il avait résolument échappé à ses ennemis, parce que son heure n'était pas encore venue. Maintenant il va laisser faire les hommes et les événements. L'un des siens l'a trahi et s'occupe en ce moment même de le livrer. Il attendra sa venue dans un lieu qui lui est familier et que connaissent bien ses apôtres, y compris Judas, pour l'y avoir souvent accompagné. C'est là que nous allons le suivre : nous y verrons l'attitude des apôtres, nous y assisterons à l'agonie de Jésus, prélude de la Passion, puis à son arrestation.

I

Gethsémani était un domaine planté d'oliviers, situé à l'est du Temple, de l'autre côté de la vallée du Cédron. Jésus s'y rendait souvent avec les siens au soir de journées bien remplies, pour y trouver le calme et la solitude favorables à la prière. Au moment de subir la grande épreuve, il a besoin plus que jamais de recueillement ; décidé maintenant à se laisser arrêter, il sait que l'apôtre infidèle le cherchera en ce lieu où ils sont fréquemment venus ensemble.

Arrivé à l'entrée du jardin avec les onze apôtres, Jésus n'en prend que trois avec lui pour en faire les témoins de son agonie. Ce sont Pierre, Jacques et Jean, les mêmes qui ont assisté jadis à sa transfiguration sur le Thabor. S'il était permis de scruter les intentions du Sauveur, on pourrait peut-être deviner les raisons de ce choix. Pierre est appelé à devenir le chef suprême de l'Eglise ; à ce titre il a droit à une révélation plus complète des souffrances de son Maître. Jacques sera le premier évêque de cette Jérusalem qui se dispose à rejeter la pierre angulaire de son salut ; il lui convient d'être associé de plus près que les autres au travail de fondations sur lequel il devra bientôt édifier. Jean est le disciple bien-aimé ; l'amitié a une place et un rôle tout désignés au temps de l'épreuve. Pierre sera l'apôtre du monde latin, Jacques celui du monde hébraïque, Jean celui du monde grec. Aussi chacun pourra-t-il annoncer à chacune des trois grandes parties de l'humanité que la prédication de l'Evangile doit prochainement atteindre le mystère des anéantissements du Sauveur, comme celui de sa glorification.

Telles durent être, nous semble-t-il, les raisons de ce choix. Jésus indiqua donc aux trois privilégiés le lieu d'où ils devaient suivre les événements qui allaient se dérouler. Il leur fit encore une dernière recommandation : « Veillez et priez. » Ne dormez pas, pour ne pas perdre les grâces de cette heure où le Fils de l'homme va commencer à souffrir ; soyez sur vos gardes, pour ne pas succomber à la tentation d'être scandalisés à mon sujet. Le meilleur moyen de chasser le sommeil et la tentation, c'est la prière. Puis il s'éloigna d'eux à la distance d'un jet de pierre et s'agenouilla pour prier.

Nous savons par l'Evangile le peu de cas que firent les apôtres de cette recommandation. Trois fois, au cours de cette veillée tragique, Jésus s'approcha d'eux ; trois fois il les trouva endormis. Ainsi la nature lutte-t-elle, trop souvent avec succès, contre la grâce ; ainsi l'imprudence, qui ne tient pas compte des avertissements, risque-t-elle de nous désarmer à l'heure de la tentation ; ainsi l'indifférence est-elle souvent sourde à tous les appels de l'amour.

II

Si nous voulions résumer très brièvement l'agonie du Sauveur à Gethsémani, il me semble que nous pourrions le faire en trois mots : une vision, une épreuve, une consolation.

La vision, c'est celle de tous les péchés du monde dont le Sauveur s'est chargé. Lui qui n'a pas connu le péché s'est fait péché pour nous, c'est-à-dire qu'il a pris sur lui toute la responsabilité de nos fautes et qu'il a accepté d'en subir le châtiment. Un homme peut se substituer à un autre pour répondre de ses méfaits et payer à sa place sa dette de justice ; mais il ne s'agit en pareil cas que d'une faute commise par un seul homme, faute dont le répondant ne comprend pas et ne sent pas toujours toute la gravité. Jésus, lui, a pris à son compte toutes les fautes de tous les hommes de tous les temps. De plus, grâce à l'union intime en lui de la divinité avec l'humanité, ces fautes, il les voit toutes d'un seul regard avec leur nombre, leur précision et leur exacte gravité. Il voit dans toute leur horreur et l'injure intolérable infligée à Dieu et les terribles conséquences engendrées pour le pécheur par chacune d'elles.

Cette double vision provoque une souffrance si violente de l'âme que l'on n'a pas trouvé d'autre mot pour la désigner que celui d'agonie. Dégoût

inexprimable que de se sentir submergé par cette marée infinie de péchés ; horreur de ces révoltes inqualifiables contre l'autorité et la bonté de Dieu ; terreur affreuse à la pensée de la colère divine et des châtiments qu'elle présage, voilà tout ce que ressent alors l'âme très pure, très lucide et très aimante de Jésus. Sans doute, le Sauveur connaît d'avance les supplices qui l'attendent, et son humanité se crispe et se tord à la seule pensée des souffrances qui vont la torturer ; mais ce qui jette encore plus son âme dans l'angoisse, c'est de se voir, lui le saint de Dieu, environné de ce bourbier d'iniquités et de se savoir, lui le bien-aimé de son Père, un objet d'horreur et d'aversion pour lui. Voilà ce qui met le comble à cette agonie morale : le sentiment que Dieu l'abandonne et le repousse. Si encore cette horrible punition était salutaire pour tous ! Mais non ; Jésus sait que beaucoup d'hommes n'en profiteront pas, qu'ils méconnaîtront leur Rédempteur et, malgré ses souffrances, son amour et sa mort, iront à une damnation irrémédiable.

Une pareille souffrance devait avoir une répercussion physique. Sous la violence de la frayeur, le cœur de Jésus s'est mis à battre plus fort ; ses contractions ont envoyé le sang avec une telle violence dans les plus petits vaisseaux que ceux-ci ne peuvent plus le retenir. Le sang filtre à travers leur paroi et apparaît en sueur rouge sur tout le corps. Vraiment Jésus est plongé dans ce baptême de sang dont il a si souvent parlé.

Ces souffrances morales et physiques auraient suffi à provoquer la mort. Mais nous ne sommes encore qu'au début de la Passion : Jésus doit se réserver pour d'autres souffrances. Aussi appelle-t-il son Père à son aide. S'il lui demande d'écarter de lui ce calice d'amertume, c'est cependant avec une pleine soumission à sa volonté, et si son Père lui envoie un ange pour le réconforter, c'est moins pour diminuer ses souffrances que pour le rendre capable de souffrir plus cruellement encore pour la gloire de Dieu et le salut des hommes.

III

Mais voici du bruit à l'entrée du jardin. Judas ne s'y est pas trompé. C'est bien là qu'il trouvera sa victime. Il s'avance d'abord seul, cependant qu'à quelques pas en arrière les soldats, dont les princes des prêtres ont demandé le concours, guettent le signe convenu. Jésus s'est relevé ; il est prêt. Judas salue celui qu'il ose encore nommer son maître et lui donne un baiser. « Mon ami, qu'es-tu venu faire ici ? Est-ce donc par un baiser que tu trahis le Fils de l'homme ? » Mais Judas n'a pas la peine de répondre ; il s'est effacé pour faire place aux soldats. « Qui cherchez-vous ? — Jésus de Nazareth. — C'est moi. » Alors les soldats s'emparent de lui et le garrottent comme un malfaiteur. Aussitôt Jésus est entouré non seulement d'un piquet de soldats, mais d'une bande de gens sans aveu armés de bâtons.

A ce bruit, les apôtres se sont enfin réveillés. Seul, Pierre essaie une vaine résistance, en s'emparant d'une épée dont il blesse un des assistants nommé Malchus. Mais le Sauveur intervient aussitôt pour réprimer ce zèle intempestif. A celui qui n'a pas pu veiller une heure avec lui, comme il vient de le lui reprocher, il dit : « Remets ton glaive en place, car qui frappe du glaive périra par le glaive. Penses-tu que je ne puisse pas prier mon Père qui m'enverrait plus de douze légions d'anges ? Mais alors comment s'accompliraient les Ecritures qui annoncent qu'il doit en être ainsi ? » Ayant ainsi parlé, il toucha l'oreille de Malchus et le guérit.

Ainsi Jésus rappelle à ceux qui viennent de l'arrêter et sa divinité et les Ecritures ; il leur donne un nouveau signe de sa puissance. C'est inutile : il ne triomphe ni de l'obscurcissement de leurs esprits ni de l'endurcissement de leurs cœurs. D'ailleurs n'ont-ils pas à remplir une mission dont ils doivent rendre compte aux autorités ? La peur des hommes suffit à étouffer les reproches de la conscience ou oblige à passer outre.

Quant à Pierre, effrayé de son audace, il disparaît prudemment, se contentant de suivre de loin pour voir ce qui arriverait. Les autres apôtres se sont également enfuis. L'un d'eux, que l'on a essayé de saisir, a laissé son manteau entre les mains d'un soldat. D'ailleurs Jésus a demandé qu'on ne les inquiétât pas : « Si c'est moi que vous cherchez, laissez aller les gens que voici. »

Cependant, si Jésus a condamné la violence de Pierre, il élève la voix pour protester contre une arrestation arbitraire et injurieuse : « Vous êtes venus à moi comme à un voleur avec des épées et des bâtons. Tous les jours j'étais avec vous dans le Temple et vous n'avez pas mis la main sur moi. Mais maintenant voici votre heure et l'empire des ténèbres. » Les officiers du Temple ont dû sentir le reproche les flageller. S'ils ne l'ont pas arrêté, alors qu'il enseignait publiquement, c'est donc qu'ils n'ont rien trouvé à reprendre dans sa doctrine ni dans ses actes. Alors, pourquoi venir l'arrêter à la faveur de la nuit, comme s'ils avaient honte de le faire au grand jour ? Pourquoi venir avec des armes et des bâtons, comme on le fait pour des bandits ? Ce n'était pas d'ailleurs seulement des ténèbres de la nuit que voulait parler Jésus, mais aussi des ténèbres dans lesquelles sont plongées les âmes qui se livrent au mal. « Voici votre heure et l'empire des ténèbres. » Terrible rapprochement qui rappelle un autre passage de l'Evangile relatif à Judas : « Alors Satan entra dans son âme. » Désormais ils ont partie liée avec l'esprit de ténèbres, avec Satan. C'est sur cette parole grosse de conséquences que le groupe sortit de Gethsémani pour se rendre chez Anne.

* *

C'est dans un jardin que le péché fut pour la première fois consommé par Adam par les satisfactions de la chair et l'orgueil de l'esprit. C'est encore dans un jardin que le nouvel Adam va commencer la Rédemption dans les souffrances et les humiliations. Ce jardin était une plantation d'oliviers où, à l'époque de la récolte, on broyait

les olives sous le pressoir pour en tirer l'huile qui adoucit et qui guérit. Jésus fut broyé, selon l'expression des Livres saints, sous le pressoir de la douleur. De cet écrasement sont sortis des fruits de résurrection et de vie pour les âmes. Une seule condition est requise pour en profiter, celle qui a manqué à ceux que nous avons vus arrêter le Sauveur, l'esprit de droiture qui ne sait pas pactiser avec les ténèbres ; c'est cette bonne volonté à laquelle les anges de Bethléem ont promis la paix en récompense. Ainsi soit-il.

PETIT CARÊME SUR NOS RAPPORTS AVEC LE CHRIST

V

CROITRE DANS LE CHRIST

Viventes autem Deo in Christo Jesu... crescamus in illo per omnia qui est caput, Christus.

Vivant pour Dieu dans le Christ Jésus, croissons, par toutes choses, en celui qui est la tête, le Christ.

(Rom., vi, 11 et Eph., iv, 15).

Mes frères,

Nous avons déjà souvent parlé de notre vie surnaturelle, vie divine surajoutée par le bon plaisir de Dieu à notre vie naturelle et qui, comme cette dernière, a ses lois propres, tout en obéissant aux lois communes à toute vie. Une de ses lois générales est celle du progrès. Partie d'un germe minuscule et fragile, notre vie physique se développe et se fortifie jusqu'au moment où elle atteint son plein épanouissement à l'âge adulte. Si la croissance ne se fait pas normalement, si des maladies viennent la ralentir et la compromettre, il y a lieu de veiller à supprimer ces obstacles. D'après le plan primitif de Dieu, cette vie, arrivée à son apogée, devait se perpétuer indéfiniment, sans décroissance. Si, en fait, elle est sujette à la décrépitude et à la mort, c'est une anomalie qui n'a pas été voulue par Dieu, mais qui est la conséquence du péché originel. De même, la vie surnaturelle, déposée en nous par le baptême, doit croître et se fortifier, sans jamais subir d'interruption. Si, en fait, ces interruptions se produisent, elles sont dues à la malice humaine, au péché.

Puisque la loi essentielle de notre vie surnaturelle est la loi de progrès, nous examinerons aujourd'hui les moyens de lui donner cet accroissement indispensable. Ces moyens sont : 1° les sacrements ; 2° la pratique des vertus théologales et morales.

Avant d'entreprendre l'étude de ces moyens, je vous rappelle que le Christ étant la cause, le modèle et le principe de notre sanctification, c'est en lui et par lui que nous devons réaliser cette croissance.

I

Les sacrements sont les principales sources de l'accroissement de la vie divine en nous. Sans doute, la toute-puissance de Dieu peut utiliser d'autres modes de sanctification. La vie des saints nous offre de nombreux exemples de cette libéralité divine. Il n'en reste pas moins vrai que les sacrements sont la voie normale et officielle par où passe la grâce du Christ pour nous parvenir. C'est donc à eux que nous devons de façon courante la demander. Ceci vous fait toucher du doigt le manque de foi et la présomption des chrétiens qui ne recourent qu'à de longs intervalles aux sacrements et vous explique l'insistance de l'Eglise à recommander la réception fréquente de la pénitence et de l'eucharistie.

Les sacrements produisent la grâce par eux-mêmes, indépendamment de la sainteté ou des mérites des ministres qui en sont les instruments. Les seules conditions nécessaires de leur part sont l'intention de faire ce que l'Eglise entend faire et l'observation des rites établis par l'Eglise. Ces deux conditions étant réalisées, le sacrement produira ses effets, si toutefois celui qui les reçoit n'y met aucun obstacle. Le sacrement peut être comparé à un canal qu'il est toujours possible d'obstruer. Ainsi le manque de contrition est un barrage qui empêche la grâce du sacrement de pénitence d'arriver jusqu'à nous ; le péché mortel en est un qui arrête la grâce de l'eucharistie.

La comparaison peut être continuée. Sans être complètement obstrué, un canal peut se trouver rétréci ou encombré par des objets qui laissent passer l'eau en quantité moins considérable. Ainsi, la grâce sacramentelle, tout en étant substantiellement la même pour tous, varie d'intensité, d'abondance, suivant les dispositions des sujets. Apportons, chaque fois que nous approchons d'un sacrement, les meilleures dispositions possibles de charité, de pureté, de droiture d'intention, et la grâce nous sera donnée avec abondance.

Il y a des sacrements destinés à nous donner les grâces utiles dans certaines circonstances particulières de notre vie ou particulières à quelques personnes : la confirmation vient apporter ses secours au moment où l'enfant va affronter la lutte contre les passions avec la puberté et l'adolescence ; l'extrême-onction est à l'usage de ceux qui sont en danger de mort. Le mariage apporte ses grâces à ceux qui fondent un foyer, l'ordre à ceux qui veulent continuer par le sacerdoce l'apostolat du Christ. Mais il y a deux sacrements qui sont d'usage général et utiles à tous en quelque circonstance qu'ils se trouvent, ce sont la pénitence et l'eucharistie.

La pénitence rend la vie de la grâce à ceux qui l'avaient perdue par le péché mortel ; elle l'augmente chez ceux qui la possédaient. Vous comprenez donc l'utilité de ce qu'on appelle les confessions de dévotion, c'est-à-dire des confessions qui ne sont pas rendues nécessaires par la présence du péché mortel dans l'âme. Je dirai plus : la confession est utile même à ceux qui n'ont aucun péché, même véniel non encore accusé, à confesser. Les saints ont toujours eu recours fréquemment à ce sacrement. Il est à présumer qu'ils n'avaient pas à chacune de leurs confessions de

nouveaux péchés à présenter ; ils accusaient donc des péchés déjà pardonnés. Un enfant qui a déjà demandé pardon à ses parents pour une sottise commise et qui a obtenu le pardon demandé, peut de nouveau exprimer son regret et obtenir une nouvelle assurance de pardon et une nouvelle marque de bienveillance. Nous savons, par ailleurs, que les péchés véniels peuvent être effacés par la contrition sans le recours obligatoire à la confession ; néanmoins le sacrement de pénitence nous apporte des grâces spéciales qui légitiment par conséquent sa réception fréquente.

Ayons à cœur de nous y préparer avec le plus de ferveur possible ; n'attendons pas le moment de l'absolution pour nous exciter à la contrition ; le trouble, la distraction pourraient nous empêcher d'y parvenir à temps ; faisons donc à tête reposée cette préparation avant de nous présenter au confessionnal. Essayons de faire entrer dans notre contrition un amour intense de Dieu, en cherchant à atteindre la contrition parfaite qui élargira pour ainsi dire le passage de la grâce. Ecoutons avec humilité et docilité les avis que le confesseur nous adresse au nom du bon Dieu. Nous trouverons ainsi dans chacune de nos confessions cette abondance de grâces que le Christ veut nous accorder.

Si la pénitence nous procure un trésor de grâces, il est encore plus vrai de l'affirmer de l'eucharistie, car ici ce n'est plus seulement la grâce qui nous est donnée, mais l'auteur même de la grâce. S'il m'est permis d'employer une comparaison qui, comme toute comparaison, n'est qu'en partie exacte, je dirai que nous éprouvons plus de réconfort dans nos peines grâce à la présence d'un ami que par l'intermédiaire d'une lettre qu'il nous adresse.

Je ne m'étendrai pas ce soir sur l'eucharistie, réservant de plus amples développements à notre entretien du Jeudi Saint. Je me contenterai de signaler rapidement les obstacles à la réception fructueuse de l'eucharistie. Je ne parle pas du péché mortel, qui transforme le sacrement de vie en un principe de mort. « Celui qui mange le corps du Christ et boit son sang sans en être digne, dit S. Paul, mange et boit sa propre condamnation. » Mais parmi les communions qui n'ont pas ce caractère sacrilège, beaucoup ne produisent pas d'effets remarquables. Cela tient à des obstacles de gravité secondaire, mais qui ne laissent pas d'être très préjudiciables. Le premier est la négligence à s'approcher de la Sainte Table. Les rares visites que vous faites à vos amis peuvent être très correctes ; leur rareté même n'en témoigne pas moins une certaine froideur de votre part. La négligence dans la préparation ou l'action de grâces, la routine, le manque de foi ou de droiture d'intention, l'absence de résolutions pratiques pour l'avenir sont aussi des causes de grâces moins abondantes.

A l'occasion de ce Carême et de notre communion pascale, examinons-nous sérieusement sur la fréquence et la ferveur de nos confessions et de nos communions, et si nous avons à nous reprocher quelque tiédeur à ce sujet, promettons-nous de mieux utiliser désormais ces moyens courants de sanctification.

II

Les richesses de la grâce sont si nombreuses que les sacrements, malgré leur efficacité particulière, ne les épuisent pas. La grâce peut encore nous être conférée par d'autres moyens. Le Concile de Trente enseigne que nos bonnes œuvres, accomplies en état de grâce, sont une cause de cette augmentation de grâce, de cet accroissement spirituel qui nous rend agréables à Dieu. Ces bonnes œuvres ne sont autre chose que la manifestation en nous des vertus théologales et morales.

Nous possédons, en vertu de notre nature humaine, des facultés : intelligence, volonté, sensibilité, qui sont des principes d'action. Ce sont ces facultés qui nous permettent d'agir vraiment en hommes. L'intelligence montre un but à atteindre et des moyens à employer et la volonté nous permet d'employer ces moyens et d'atteindre ce but. Il en est de même au point de vue surnaturel. Nous possédons des facultés nous permettant d'agir dans l'ordre surnaturel : ce sont les vertus infuses, ainsi appelées parce qu'elles sont versées en notre âme par le baptême et parce que, comme l'indique le mot « vertu, » elles sont des forces, des puissances d'action. Or ces vertus demandent à s'exercer. De même que l'intelligence éprouve le besoin de comprendre et de savoir, le cœur le besoin d'aimer, la volonté celui de faire quelque chose, ainsi les vertus infuses doivent produire des actes. L'homme qui ne se sert pas de son intelligence, de son cœur, de sa volonté est un homme incomplet et nous n'avons pas d'estime pour lui. Le baptisé qui n'utilise pas les vertus infuses est un chrétien incomplet et indigne de son nom. L'usage de notre intelligence, de notre sensibilité et de notre volonté nous confère une valeur qui s'accroît sans cesse. Ainsi l'usage des vertus infuses nous donne un accroissement sans cesse nouveau de la vie surnaturelle.

Les trois principales vertus sont la foi, l'espérance et la charité, appelées théologales parce qu'elles ont immédiatement Dieu pour objet. La foi nous le fait connaître tel qu'il s'est révélé par N.-S. Jésus-Christ ; l'espérance nous porte à attendre cette béatitude qu'il nous promet par les mérites du Christ ; la charité nous invite à l'aimer plus que tout. Si c'est un devoir pour l'homme de connaître le vrai, le beau et le bien créés, d'espérer les atteindre et de les aimer, c'est une obligation beaucoup plus impérieuse pour le chrétien, fils de Dieu par adoption, de connaître le vrai, le beau et le bien incréés, c'est-à-dire Dieu, d'espérer l'atteindre et de l'aimer plus que toute créature.

III

Ces vertus théologales sont, vous devez le comprendre, d'un prix inestimable. La plus précieuse est la charité, parce que c'est elle qui réalise notre

fin suprême, notre union à Dieu. Mais toutes trois sont exposées à des dangers qui peuvent en paralyser plus ou moins l'exercice ou même les anéantir. Il importe donc, étant donné leur importance, de les protéger; cela est vrai spécialement de la charité, non seulement parce qu'elle est la plus précieuse, mais parce qu'elle est entourée d'ennemis plus nombreux. La foi et l'espérance ne sont détruites que par les péchés graves directement opposés à leur objet, l'hérésie et le désespoir, tandis que la charité est détruite par n'importe quel péché mortel, de quelque nature qu'il soit.

Cette garde vigilante destinée à protéger les vertus théologales sera montée autour d'elles par les vertus morales, ainsi appelées parce qu'elles régissent nos mœurs, c'est-à-dire les actes que nous devons accomplir pour nous soumettre aux commandements de Dieu, à ceux de son Eglise et aux devoirs de notre état. L'objet immédiat de ces vertus, ce n'est donc plus Dieu, mais l'accomplissement de certains actes qui nous permettront de plaire à Dieu. C'est par là qu'elles diffèrent des vertus théologales.

Les vertus morales sont très nombreuses ; mais elles peuvent se ramener toutes à quatre grandes catégories : la prudence, la force, la justice et la tempérance, qui sont les vertus cardinales, c'est-à-dire fondamentales. Il va sans dire que ces vertus surnaturelles sont aidées par les vertus naturelles acquises. Si, par suite du péché originel, nous avons en nous certaines tendances au mal, à la sensualité par exemple, par suite de notre nature d'homme, nous avons aussi certaines tendances au bien qui nous portent à repousser les plaisirs sensuels contraires à la raison. Cette tendance au bien vient-elle à prédominer sur la tendance au mal, nous acquérons — c'est le sens de l'expression vertus *acquises* — une certaine habitude du bien, une certaine facilité à l'accomplir. Ces vertus acquises, étant de l'ordre naturel, ne sont pas méritoires pour la vie éternelle. Mais lorsque les vertus infuses voudront se développer, elles trouveront un terrain préparé, des habitudes acquises par les vertus naturelles qui faciliteront leur action. La grâce qu'elles supposent donnera à cette action sa valeur surnaturelle et méritoire.

Je disais que les vertus morales vont jouer le rôle de protectrices auprès des vertus théologales. Il est facile de comprendre pourquoi et comment. Expliquons-le rapidement : la prudence nous invitera à ne pas nous hasarder sur un terrain dangereux pour la foi, l'espérance ou la charité. C'est elle qui déconseillera telle lecture dangereuse pour la foi ou qui précisera les conditions dans lesquelles elle pourra être permise. La force soutiendra le chrétien dans la lutte dont l'enjeu est l'existence de la charité; la justice lui montrera quels sont les devoirs à remplir à l'égard de Dieu, du prochain ou de soi-même; enfin la tempérance le mettra à l'abri de ces désordres sensuels qui sont les pires ennemis des trois vertus théologales.

Ainsi l'édifice de notre vie surnaturelle nous apparaît comme un tout bien cohérent et complet. Dans notre nature humaine, une vie divine a été déposée par le baptême. C'est par l'union au Christ que cette vie subsistera. Mais elle ne subsistera pas sans notre concours. Comme toute vie, elle a des puissances qu'il nous faut exercer et dont l'exercice même la développera et lui permettra d'atteindre cette taille qui est celle du Christ, comme parle l'Ecriture, c'est-à-dire cette ressemblance avec le Christ grâce à laquelle, au jour du jugement, nous serons reconnus par le Père pour ses vrais fils.

* *

Avons-nous toujours eu ce souci de croître sans cesse dans le Christ, à l'exemple de Jésus enfant qui, dit l'Evangile, croissait en sagesse, en âge et en grâce devant Dieu et les hommes ? Combien de chrétiens se contentent de leur petite médiocrité, sans se douter que ne pas chercher à avancer, c'est s'exposer à reculer! Semblables à des commerçants qui ne se soucieraient pas de développer leurs affaires et qui se verraient un beau jour, mais trop tard, acculés à la faillite par leur indolence et par l'activité de leurs concurrents, ils estiment être assez riches en mérites pour le ciel ; ils omettent de dresser de temps en temps leur bilan; ils négligent les moyens de s'enrichir enseignés par la prudence et la sagesse divine et ils s'acheminent dans une néfaste tranquillité à la plus terrible des faillites, parce qu'elle est irrémédiable.

M. f., profitons de ce Carême pour examiner l'état de nos richesses surnaturelles. Nous découvrirons probablement plus d'une perte ou, comme on dit, plus d'un manque à gagner. Acceptons la leçon qui nous est donnée par les enfants des ténèbres qui, eux, mettent une grande activité à acquérir les biens de ce monde et désormais bien décidés à augmenter notre trésor surnaturel, rapprochons-nous chaque jour davantage de cette plénitude de perfection dont le modèle réside dans le Christ : *In mensuram ætatis plenitudinis Christi*. Ainsi soit-il.

CARÊME SUR LA RÉDEMPTION

X

PAR LE SANG DU RÉDEMPTEUR

Mes frères,

Pendant ces jours, dans les rues des villes, tous les étalages des magasins annoncent déjà l'approche des fêtes pascales. A la vitrine des librairies s'aligne toute une série de cartes illustrées avec le souhait traditionnel de « Joyeuses Pâques » écrit en lettres d'or; chez les confiseurs les gâteries de fin de Carême : les œufs de Pâques en sucre et en chocolat ont fait leur apparition et hypnotisent les yeux gourmands des enfants. Dans les magasins de nouveautés, c'est la presse des clients pour renouveler rideaux et tentures de la maison et

pour les claires toilettes de printemps qu'on étrennera le dimanche de Pâques. Comme au temps de Noël ou au jour des Morts, on peut constater aux alentours de ces fêtes de Pâques à quelle profondeur le christianisme a pénétré nos mœurs et dans quelle large mesure il donne le ton à toute notre vie.

Il semble que pareille impression devrait mettre de la joie et du soleil dans l'âme du prêtre. Est-ce que ces traditions ne révèlent pas une société tout imprégnée de vie chrétienne ? Est-ce que ces coutumes ne rappellent pas aux oublieux les douloureux et glorieux souvenirs que leur Mère l'Eglise va commémorer ? Est-ce que tous ces étalages ne constituent pas une réclame prodigieuse et une annonce retentissante des fêtes pascales auxquelles les chrétiens les moins fervents se doivent de participer ? Il semble que le prêtre qui traverse ces rues devrait se réjouir et remercier Dieu dans son cœur.

Et pourtant, instinctivement certains souvenirs et certaines paroles de l'Evangile remontent à sa pensée. Il se rappelle l'indignation sainte de Notre-Seigneur un jour, à son entrée dans le Temple. Il avait vu les marchands qui exploitaient la piété des Juifs et qui faisaient commerce de leur religion. Il avait renversé leurs étalages en protestant : « La maison de Dieu est une maison de prière et vous en avez fait une caverne de voleurs. » (Matth., XXI, 12 ; Marc, XI, 15).

Il se rappelle les anathèmes sanglants de Notre-Seigneur contre les scribes et les pharisiens qui n'avaient plus que des dehors de religion : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que vous ressemblez à des sépulcres blanchis ! Extérieurement ils paraissent beaux, mais au dedans ils sont pleins d'ossements de morts et de toute sorte de pourriture. Ainsi vous paraissez justes devant les hommes, et au dedans vous êtes pleins d'hypocrisie et d'iniquité. » (Matth., XXIII, 27).

Il se rappelle les reproches trop justifiés de Notre-Seigneur à tous ceux qui n'avaient gardé de leur religion que les coutumes extérieures : « Hypocrites, déclarait il. Isaïe a bien prophétisé de vous quand il a dit : « Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi. » Vous laissez de côté le commandement de Dieu pour vous attacher aux traditions des hommes. » (Marc, VII, 6 et 19).

Tous ces souvenirs remontent à la mémoire du prêtre. Devant les devantures des magasins, quand il songe au grand nombre de baptisés qui ne feront que ces Pâques extérieures et mondaines : des cartes échangées, un dessert sur la table, une toilette neuve, il lui semble que si Notre-Seigneur revenait sur la terre il ferait entendre les mêmes reproches, les mêmes anathèmes, les mêmes témoignages d'indignation. Il dirait par nos rues, comme par les rues de Jérusalem : « Vous n'avez plus que les dehors de la religion, car vous avez délaissé le commandement de Dieu pour ne retenir que vos coutumes humaines. »

Au nom de Notre-Seigneur, ses prêtres qui le continuent auprès des chrétiens, ont donc, pendant ces jours, l'impérieux devoir d'élever la voix. Sans réprouver les réjouissances extérieures de fête, il leur faut redire qu'elles ne sont légitimes et saintes que comme manifestation et rayonnement de la fête intérieure des âmes réconciliées et communiées. Au-dessus des coutumes, ils doivent rappeler au commandement :

Ton Créateur tu recevras
Au moins à Pâques humblement.

Le devoir pascal : son origine divine, sa détermination par l'Eglise, les conditions de son accomplissement, voilà sur quoi tout chrétien véritable se doit en conscience de réfléchir aujourd'hui.

I. — *Le précepte divin de la communion*

Si nous acceptons l'autorité de l'Evangile, si nous prenons la peine de le lire, si nous l'acceptons comme la charte de nos obligations chrétiennes, nous devrons convenir de ceci : Manifestement Notre-Seigneur a promis et donné son corps comme aliment indispensable à la vie des âmes.

Il l'a promis. A Capharnaüm, au lendemain de la première multiplication des pains, à la foule qui le suivait il a fait cette déclaration étrange, inouïe, étonnante : « En vérité, en vérité je vous le déclare, ce n'est pas la foi en ma mission qui fait que vous me cherchez. Vous me suivez parce que je vous ai nourris miraculeusement dans le désert. Allons, travaillez à acquérir, non la nourriture qui périt, mais la nourriture qui demeure pour la vie éternelle. La nourriture que je vous donnerai, c'est ma chair pour faire vivre le monde. Car ma chair est vraiment une nourriture. »

Et la preuve qu'il entendait bien en faire l'aliment indispensable de la vie des âmes, c'est que devant le scandale et la défection de plusieurs de ses disciples à l'énoncé de ce mystère inouï, Notre-Seigneur ne se dédit pas, n'atténue rien, ne s'explique pas, mais pose au contraire aux autres la question de confiance : « Et vous, voulez-vous aussi m'abandonner ? »

Ce caractère d'obligation que renferme l'annonce de l'Eucharistie, nous le retrouvons dans son institution. Dans cette dernière Cène que nous aurons à évoquer le Jeudi Saint et qui est un des grands anniversaires de cette année jubilaire, après l'institution du sacrement par la première transsubstantiation, ce n'est pas une invitation, mais un ordre que Notre-Seigneur donne à ses apôtres : « Faites ceci en mémoire de moi ; » et si l'Eglise ne célébrait la messe et ne distribuait pas la communion, elle trahirait les dernières volontés de son Maître.

Ainsi, au cours de son histoire évangélique, l'Eucharistie nous apparaît nettement comme une obligation.

Aussi bien, à ces données déjà suffisamment claires s'ajoute le précepte formel de Notre-Seigneur. Il n'a pas dit seulement : « Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang possède la vie éter-

nelle, » mais il a déclaré : « Si vous ne mangez ma chair et si vous ne buvez mon sang, vous n'aurez pas la vie en vous. » C'était bien marquer qu'il en faisait une condition nécessaire, absolue, indispensable.

Il existe donc un précepte divin de communier. Il oblige tous les fidèles parvenus à l'âge de discrétion, c'est-à-dire à l'âge de raison. Les petits enfants, en effet, possèdent par le baptême la grâce nécessaire au salut et ne peuvent perdre cette grâce par laquelle ils sont devenus les enfants de Dieu.

C'est de ce commandement de Notre-Seigneur qu'est sorti celui de l'Eglise.

II. — *Le précepte ecclésiastique de la communion pascale*

La communion est un acte religieux si grand, si honorable, si nécessaire aux âmes, qu'elles devraient y aspirer « comme le cerf altéré après les eaux rafraîchissantes. » Mais elles n'ont plus le même esprit de foi qu'aux premiers âges de l'ère chrétienne et ne savent plus apprécier l'Eucharistie. C'est la raison de l'intervention de l'Eglise, qui a pour but non pas de décider l'obligation de la communion, puisqu'elle a été portée par Notre-Seigneur, mais de préciser l'étendue de cette obligation que l'Evangile ne détermine pas.

Cette détermination remonte au XIIe siècle. Dès cette époque, le IVe Concile de Latran portait ce que nous appelons aujourd'hui le quatrième commandement de l'Eglise :

Ton Créateur tu recevras
Au moins à Pâques humblement.

Aux termes de cette loi, comme s'en explique du reste le Code lui-même (can. 859), tout fidèle des deux sexes, parvenu à l'âge de discrétion, c'est-à-dire à l'usage de la raison, doit recevoir au moins une fois par an, au temps de Pâques, le sacrement de l'Eucharistie, à moins que sur le conseil de son propre prêtre et pour quelque cause raisonnable, il ne soit autorisé à différer momentanément l'accomplissement du précepte.

Ce temps fixé pour satisfaire à ce devoir s'étend en principe du dimanche des Rameaux au Ier dimanche après Pâques, appelé dimanche de *Quasimodo ;* mais en fait les évêques de la plupart des diocèses usent du pouvoir qui leur est concédé par le pape pour prolonger encore ce laps de temps, afin de faciliter autant que possible l'accomplissement de ce grand devoir.

S'il n'est plus requis, il reste du moins toujours conseillé de faire cette communion pascale dans sa paroisse. On comprend le bien-fondé de cette recommandation, surtout pour les petites paroisses ou même les grosses paroisses de province où, comme l'on dit, tout le monde se connaît : le contraire ne donnerait-il pas lieu parfois à scandale? Mais, même dans de grandes villes telles que Paris, Lyon, Marseille, n'y a-t-il pas avantage pour le bien commun à ces communions générales en masse qui peuvent peser lourd dans la balance pour décider certaines hésitations ?

On ne peut que louer l'exemple donné par d'excellents chrétiens qui se font une obligation de communier à Pâques, non seulement au lieu de leur domicile habituel, mais encore dans la paroisse rurale où ils possèdent une propriété ou exercent une fonction publique, en un mot, où ils sont en vue d'une manière ou d'une autre.

De toute façon, le catholique doit se rappeler que le devoir de la communion pascale s'impose toujours à lui. Peut-être n'a-t-il pas pu le remplir au temps voulu pour un motif ou pour un autre : santé, voyage, affaires pressantes. L'obligation demeure pour lui de se mettre en règle dès qu'il en aura la possibilité.

Ne croyez-vous pas qu'il est utile, à la veille des fêtes de Pâques, de rappeler tout simplement ces enseignements pratiques de la morale de l'Eglise, à une époque où tant de catholiques ne possèdent pas, sur leurs devoirs essentiels, les notions élémentaires ?

III. — *Conditions pour l'accomplissement du devoir pascal*

Est-il besoin aussi de faire remarquer qu'on ne satisfait au devoir pascal qu'à la condition de communier avec les dispositions requises de pureté de conscience ?

Sans doute, puisque l'Eglise a jugé bon de l'inscrire dans sa loi de façon explicite : on ne satisfait pas au précepte par une communion sacrilège (can. 861). De là l'usage de faire coïncider avec ses Pâques l'accomplissement de la confession annuelle :

Tous tes péchés confesseras
A tout le moins une fois l'an.

Ici, pas de détermination d'époque. Mais il était normal que les deux sacrements allassent de pair. Et, en fait, le plus grand nombre ne les séparent pas, du moins le plus grand nombre de ceux qui se contentent d'une communion annuelle.

Il ne suffit donc pas de faire ses Pâques, il faut aussi les bien faire. Bien faire ses Pâques, c'est recevoir Notre-Seigneur réellement présent dans le sacrement de l'Eucharistie, avec une conscience pure, donc, pratiquement, se confesser au préalable, avec une vraie contrition qui renferme le regret de ses fautes et la ferme volonté d'être désormais fidèle à son devoir, avec le secours de la grâce de Dieu.

Mal faire ses Pâques, c'est recevoir Notre-Seigneur dans une âme souillée par le péché, faute d'une confession nécessaire ou après une confession mauvaise, par manque de sincérité dans l'aveu de ses fautes ou par manque de contrition dans son cœur. Et n'hésitons pas à le dire : mieux vaudrait ne pas faire ses Pâques que de les mal faire ; on n'ajouterait pas le sacrilège aux fautes dont on est déjà comptable devant Dieu.

S'il y en avait parmi vous à qui cette confession

redoutée barrât le chemin de la sainte Table, qu'ils écoutent l'appel consolant d'un de leurs frères prodigues, du poète François Coppée, revenu au Dieu de sa première communion.

« Grâce à Dieu, disait-il, au Dieu qui pardonne les pires abandons et les plus coupables absences, grâce au Père céleste qui se réjouit du retour de l'enfant ingrat, j'ai retrouvé les délicieuses impressions de ma prime jeunesse. Les cloches ne me grondent plus ; mais, ainsi qu'autrefois, elles me lancent un joyeux appel ; et quand retombe derrière moi, avec un bruit doux, la porte rembourrée de l'église, je suis aussitôt enveloppé par un effluve de bon accueil. Quelqu'un m'attend ici, pour qui mon cœur filial éprouve à la fois de la crainte et de la confiance, du respect et de la tendresse ; et, dès que j'entre dans sa maison, je sens sur mon front découvert le souffle de l'Hôte invisible.

« Par ces jours saints, je pense avec une compassion fraternelle au chrétien tombé dans l'indifférence, qui, tel que j'étais naguère, est troublé d'un regret, d'une nostalgie, en écoutant le bourdonnement des cloches, en traversant l'ombre d'une église.

« Mon pauvre frère, il faut demander à Dieu la grâce de la foi ; il faut prier pour croire.

« Tu ne pourrais plus, me dis-tu, joindre les mains et t'agenouiller. O sottise du respect humain !

« Ce Jésus, tu penses toujours à lui malgré toi ; tu l'as aimé, tu l'aimes encore.

« Entre avec moi dans l'église et regarde ce crucifix. Vois ces paumes sanglantes et traversées par les clous. Vois cette plaie horrible et béante. Est-ce que ton cœur ne va pas s'ouvrir et palpiter comme elle ? Tombe aux pieds de ce crucifix ; demande-lui de te pardonner et d'avoir pitié de toi. Et demain, si tu veux, les joyeuses envolées des cloches de Pâques, en célébrant la résurrection du Sauveur, sonneront aussi pour le réveil de ton âme que tu croyais morte et qui s'élancera dans une vie nouvelle d'innocence et de charité. »

* *

Toute société humaine véritable, qu'elle soit naturelle comme la famille, ou le fait des hommes comme nos multiples associations, qu'elle soit privée ou publique, est une protectrice née de nos intérêts et de nos droits. Mais du même coup elle crée des obligations pour tous ceux qui la composent. Et parce que l'homme n'est pas quelque chose d'éthéré, une âme impalpable, un pur esprit, mais une âme dans un corps, un être en chair et en os, il n'existe aucune société, si secrète soit-elle, qui n'exige de ses membres un signe sensible, extérieur, manifeste, de leur adhésion.

Voici un groupe de jeunesse. Il aura ses statuts. Sans emprisonner la liberté des jeunes gens, il imposera, par exemple, un minimum de présences aux réunions, sous peine d'exclusion après un ou plusieurs avertissements.

Voici une corporation professionnelle. Elle prend en mains la défense des droits et des intérêts des syndiqués. Encore faut-il que ceux-ci obéissent aux mots d'ordre du syndicat.

Voici une ligue économique, sociale, patriotique. Est-elle vivante ? C'est qu'elle demande à ses ligueurs leur signature, leur cotisation, leur concours.

Pas de société entre les hommes sans marque extérieure de leur union.

Il y a dix-neuf siècles écoulés, sous le ciel de Judée, après trois ans d'apostolat, une société fut fondée qui s'appelle l'Eglise. Cette société, dans l'intention de son fondateur N.-S. Jésus-Christ, doit pourvoir aux besoins spirituels des hommes. Mais cela ne va pas sans la contre-partie de leur adhésion effective.

La communion pascale compte au premier chef au nombre de ces marques extérieures de fidélité à l'Eglise. A telle enseigne qu'il n'y a pas encore longtemps le devoir s'imposait de faire cette communion, en quelque sorte officielle, dans sa propre paroisse. De toute façon, pour être un vrai fidèle de l'Eglise, il faut non seulement croire ce qu'elle enseigne, mais encore pratiquer ce qu'elle commande et recevoir ses sacrements.

Quel catholique ne souscrirait à cette légitime revendication de son Eglise :

Ton Créateur tu recevras
Au moins à Pâques humblement.

Aussi bien, nous l'avons vu, selon le pouvoir qu'elle a reçu, l'Eglise ne fait que rééditer et définir une loi de son fondateur et de son chef, qui pose une question de vie ou de mort : « Si vous ne mangez ma chair et si vous ne buvez mon sang, vous n'aurez pas la vie en vous. »

Ainsi, nous en revenons aux grands corollaires pratiques du dogme de la Rédemption. Ce mystère de relèvement ne joue pas automatiquement pour notre salut sans que nous ayons à nous prêter à son action. Il est nécessaire que la grâce rédemptrice descende dans nos âmes par les canaux des sacrements, et en particulier par le sacrement de l'Eucharistie. On a comparé ce dernier à la transfusion du sang. Comme toute comparaison humaine, celle-ci est impuissante à nous représenter de manière pleinement satisfaisante le mystère de la communion. Pourtant comment ne pas admirer le choix heureux de ce symbole ? C'est le monde en général, mais c'est aussi chaque âme en particulier, qui est vraiment sauvé par le sang de Notre-Seigneur, qui en reçoit une vie nouvelle. Il ne tient qu'à nous de bénéficier de cette faveur. Ainsi soit-il.

LES LITANIES DU SACRÉ-CŒUR

II

LES CARACTÉRISTIQUES DES LITANIES

Mes frères,

Avant d'aborder l'analyse de chacune des trente-deux invocations qui composent les litanies du Sacré-Cœur, il est indispensable de jeter un

regard d'ensemble sur ce mode d'implorer Dieu, et d'en dégager les particularités principales.

Les litanies, en effet, jouissent de caractéristiques qui les distinguent nettement des autres prières et qui méritent d'être soigneusement notées.

I

On pourrait dire qu'en général une litanie consiste dans la répétition plus ou moins prolongée d'un même thème, toujours identique à lui-même, mais variant dans ses détails. Ainsi, dans celle qui nous occupe, c'est toujours le Cœur de Jésus qui est supplié de faire miséricorde ; mais, chaque fois, on lui donne un attribut différent.

La litanie est donc basée sur ce principe que le meilleur moyen d'obtenir une faveur quelconque, c'est de demander avec insistance. Cela correspond bien à l'un des instincts de l'âme humaine. Regardez un enfant qui veut un jouet ou un avantage : si ses parents n'accordent d'abord qu'une attention distraite à sa demande, il la renouvelle obstinément, toujours de façon plus vive, jusqu'au moment où, de guerre lasse, on lui donne ce qui fait l'objet de son désir, ou tout au moins jusqu'à ce qu'il ait acquis la conviction que son insistance est vaine et que tout espoir est perdu.

L'adulte agit d'une manière semblable. Quand un solliciteur tient sérieusement à ce que sa requête soit exaucée, il ne s'arrête pas à la première démarche. Il réitère ses instances, tout en ayant soin de se faire appuyer, auprès de celui dont il espère quelque chose, par l'influence d'amis communs et, si possible, l'intervention de personnalités puissantes.

Il suffisait, il y a quelques années, d'avoir parcouru les contrées méridionales de l'Europe, Italie ou Espagne, pour expérimenter jusqu'à quel degré de ténacité peut atteindre la sollicitation des mendiants ou des petits marchands ambulants, experts à ne lâcher leur proie qu'après lui avoir arraché, sous une forme ou sous une autre, le léger secours qu'ils en attendaient.

Cette tactique est d'ailleurs très psychologique : il arrive souvent que même si, de prime abord, on ne veut pas faire un cadeau de bonne grâce, on s'y résout néanmoins, à la longue, pour se débarrasser d'insistances qui finissent par devenir insupportables.

Les religions les plus antiques ont mis en pratique cette tendance dans les rapports de l'homme avec la divinité. Chez les Grecs, les mélopées rituelles se développaient sur la réitération d'une idée dominante, et il devait sans doute en être de même dans les peuplades moins civilisées de cette époque. La poésie religieuse de la Bible est basée sur le parallélisme, c'est-à-dire qu'elle exprime, en règle générale, au moins deux fois de suite la même pensée, quand ce n'est pas davantage. Il est curieux de constater qu'une habitude analogue se retrouve chez les tribus fétichistes de l'Afrique, dans un certain nombre d'incantations de sorcellerie, dont les textes nous ont été rapportés par les explorateurs et les missionnaires.

Loin de réprouver ce système, l'Eglise l'a fait sien, en interprétant le *Petite et accipietis* de l'Evangile dans ce sens que la prière, pour être écoutée, doit compter parmi ses qualités essentielles la persévérance. Toutes ces répétitions voulues constituent comme des embryons de litanies.

II

Dès les premiers âges du christianisme, les litanies ont pris leur place officielle dans les fonctions liturgiques. Sans pouvoir apporter des précisions trop rigoureuses, car leur introduction se fit plutôt par une sorte d'infiltration due à la coutume qu'en vertu d'un décret canonique, on est pourtant en droit d'affirmer que leur usage était général au moins au IVe siècle.

A cette époque, en effet, le chant d'église avait pris un tel développement que S. Silvestre, dès l'année 323, avait jugé bon de fonder à Rome une *schola cantorum*. Or, peu de temps après, nous voyons qu'une distinction s'établit : la schola chante les psaumes et les autres parties strictement liturgiques de la messe ; mais, concurremment, les litanies sont psalmodiées, dans l'église même, par des groupes d'enfants. Cette nuance était probablement due à ce que les litanies, écloses plus ou moins spontanément de la ferveur populaire, n'étaient pas des textes spécifiquement sacrés, et que, tout en les admettant dans les cérémonies pieuses, le clergé ne voulait pas leur donner une importance de premier plan.

Toutefois il n'est pas permis de passer sous silence une litanie extrêmement ancienne qui a été incorporée dans les rites du saint sacrifice, principalement par les liturgies orientales. C'est l'invocation renouvelée du Seigneur dont, à la suite des Grecs, nous avons fait le *Kyrie eleison* et qui, conservée jusqu'à nos jours en Occident, y est cependant plus réduite que dans les offices grecs ou slaves.

Le Souverain Pontife Léon III eut connaissance au VIIIe siècle d'une coutume très répandue dans les églises franques, et elle lui parut si excellente qu'il décida de l'établir à Rome. C'étaient les Rogations, et l'on sait quel rôle jouent les litanies dans ces cortèges annuels. Il y a du reste tout lieu de croire que, bien auparavant, le clergé et le peuple romain chantaient des litanies pendant les processions qui les conduisaient, à jours fixés, aux églises stationnales où devait être célébrée la messe solennelle.

Le cérémonial des ordinations, modifié sans doute à travers les âges, mais qui garde tout de même une saveur si délicieusement archaïque, comporte lui aussi, et depuis des temps très lointains, le chant des litanies au moment solennel où les jeunes clercs sont prosternés sur le pavé du sanctuaire pour symboliser leur mort au monde, tandis que l'évêque et les fidèles implorent pour eux les grâces célestes.

Nous ne citerons que pour mémoire cette sorte

de litanie, d'un genre tout spécial, qui est universellement connue sous le nom de « Laudes d'Hincmar. »

Si nous passons aux âges modernes, nous nous trouvons en présence, en 1587, d'une importante décision du pape Sixte Quint qui approuve l'usage des litanies de la Sainte Vierge connues sous le nom de litanies de Lorette. Les litanies des Saints possédaient antérieurement le même privilège liturgique, mais d'une façon moins explicite, et seulement par le fait de leur insertion dans le Bréviaire romain.

Cependant, comme les meilleures choses sont sujettes aux abus, l'Eglise s'était depuis longtemps rendu compte que certaines formules de litanies, établies par des gens pleins de bonne volonté sans doute, mais insuffisamment pourvus de connaissances théologiques, contenaient des invocations insolites, ou même absolument opposées à la doctrine catholique. Pour éviter des déviations dans la foi, on fut obligé, en vertu du principe *lex orandi, lex credendi,* de prendre des mesures restrictives. C'est ainsi que le pape Clément VIII décréta, en 1601, qu'aucune litanie ne serait employée dans le culte public en dehors de celles de la Sainte Vierge et de celles des Saints. On sait d'ailleurs que ces dernières se présentent, dans les ouvrages liturgiques, sous deux formes différentes : l'une assez longue, lorsqu'il s'agit des Rogations ou des ordinations, l'autre plus brève lorsqu'on fait la recommandation de l'âme à un mourant.

Depuis cette décision de Clément VIII, les dérogations ont été extrêmement rares. Il faut attendre jusqu'au règne de Pie IX pour rencontrer l'approbation de litanies nouvelles : celles du Saint Nom de Jésus. Et ce n'est qu'en 1899 que le Souverain Pontife Léon XIII autorise les litanies du Sacré-Cœur, alors que le culte de ce Cœur divin était déjà, depuis plus d'un siècle, en honneur dans toute l'Eglise.

Cette attitude peut paraître rigoureuse : elle est tout simplement sage et prudente. Soucieux de leur mission, les Vicaires du Christ tiennent à ne pas se laisser déborder par les entraînements irraisonnables et souvent dangereux d'une piété vulgaire qui n'est pas toujours dominée par une science suffisante. En ce qui concerne les litanies, ils veulent, en n'en reconnaissant que très peu d'une façon officielle, leur garder leur caractère auguste de prière exceptionnelle douée d'une plus haute solennité.

III

Les litanies, en effet, tranchent sur la généralité des prières. D'abord par la répétition même qui en fait le fond. Il n'est pas normal que l'on revienne sans cesse sur des implorations ordinaires. On ne le fait que dans des circonstances extraordinaires, lorsqu'il s'agit, pour des raisons graves, de forcer — si l'on ose dire — la main à la Providence. Napoléon prétendait que « la répétition est la plus forte des figures de rhétorique. » Cela ne peut rester vrai qu'à la condition de ne pas en abuser, à tout propos, et hors de propos, et c'est ce que l'Eglise a remarquablement compris.

L'importance des litanies est encore soulignée par le fait qu'elles débutent et se terminent toujours par une prière adressée directement à la divinité et au Christ médiateur en particulier. C'est le *Kyrie eleison* qui les ouvre et *l'Agnus Dei,* suivi de l'oraison, qui les ferme. On voit donc la différence qui existe entre elles et les formules courantes de prières adressées, sans préambule, même aux saints les plus vénérés, comme S. Joseph. Ici l'assistance divine est immédiatement invoquée.

En outre, les litanies — à part celles de S. Joseph — ne s'adressent qu'à Notre-Seigneur et à la T. S. Vierge. On serait tenté de dire qu'elles relèvent en quelque sorte du culte de latrie et d'hyperdulie.

Vous nous opposerez tout de suite qu'il y a les litanies des Saints. Mais cette difficulté ne fera que nous fournir l'occasion de vous faire mieux apprécier la différence qu'il y a entre ces dernières et les litanies de Lorette ou celles du Saint Nom de Jésus et du Sacré-Cœur.

Dans les litanies des Saints, chaque nom n'est appelé qu'une fois : on invoque tour à tour les Apôtres, les principaux martyrs, confesseurs, vierges et ainsi de suite. Tandis que, lorsqu'il est question de Notre-Seigneur ou de sa Très Sainte Mère, c'est toujours leur seul et même nom qui revient, ou expressément ou sous le voile diaphane d'une épithète d'ailleurs extrêmement variée.

Allons-nous conclure de cette observation à une égalité ainsi établie entre le Christ et la T. S. Vierge ? Dieu nous en garde. Si élevée que soit la dignité de Marie, elle n'atteint pas à la divinisation.

Et c'est ce qui se marque fort bien pour quiconque veut y réfléchir, dans le texte même de ces supplications.

Nous ne nous attarderons pas à faire remarquer qu'il y a deux litanies consacrées au Sauveur, tandis que la Sainte Vierge n'en possède officiellement qu'une. Sans être négligeable, l'argument n'est pas péremptoire. Mais la distinction capitale, celle qui maintient l'ordre et l'harmonie surnaturelle est celle-ci. Dans les litanies de Jésus, on emploie la formule : « Ayez pitié de nous ; » dans celles de la Sainte Vierge, on dit simplement : « Priez pour nous. »

Il y a là toute la distance de la miséricorde qui peut s'exercer par elle-même à la simple intercession dont la puissance, si merveilleuse soit-elle, n'aura son efficacité que par la grâce d'une autorité supérieure. Il y a la distance infinie de la créature au Créateur.

* *

La sollicitude de l'Eglise, qui nous a permis, pour notre bien, d'employer le rite supérieur des litanies pour invoquer le Sacré-Cœur, mérite notre attention la plus profonde.

Il faut que les Pontifes aient regardé le culte du Cœur de Jésus comme l'un des plus précieux et

des plus efficaces, pour qu'ils aient encouragé cette dévotion sous une forme si rare.

De là, pour nous, le devoir de correspondre à leur attente, qui est l'attente même du Rédempteur.

Récitons donc ces litanies, non pas seulement du bout des lèvres, mais du fond même de notre âme, aimante aussi et dévouée. Ainsi soit-il.

EXPLICATION DU CATÉCHISME

28e LEÇON

Le quatrième commandement

Tes père et mère honoreras,
Les assistant fidèlement.

Q. 236. — *Que nous ordonne le quatrième commandement ?*

R. — *Le quatrième commandement nous ordonne de remplir nos devoirs à l'égard de nos parents, et, en général, à l'égard de nos supérieurs.*

Les trois premiers commandements nous ont tracé nos devoirs à l'égard de Dieu ; les sept derniers vont établir nos devoirs à l'égard des créatures, c'est-à-dire à l'égard de notre prochain ou de nous-mêmes.

Dieu n'a que des droits sur nous et nous n'avons que des devoirs envers lui. Dans nos rapports avec les créatures, il y a des droits et des devoirs de part et d'autre. Le Décalogue ne parle pas expressément des droits, mais les devoirs supposent des droits. A leur tour, les droits supposent des devoirs ; enfin les devoirs sauvegardent les droits.

Le quatrième commandement précise les devoirs des supérieurs et des inférieurs. Il a pour objet de protéger 1o les droits des supérieurs en traçant leurs devoirs aux inférieurs, 2o les droits des inférieurs en traçant leurs devoirs aux supérieurs.

Les relations de supérieur à inférieur et réciproquement peuvent présenter quatre formes différentes :

1o La forme naturelle, qui se rencontre dans la famille et qui y protège l'ordre voulu par Dieu dans la famille.

2o La forme religieuse, qui se rencontre dans l'Eglise et qui protège l'ordre dans le domaine spirituel.

3o La forme politique, qui se rencontre dans les gouvernements temporels et y protège l'ordre temporel.

4o La forme conventionnelle, qui se rencontre dans toute association créée par le libre consentement des contractants et protège l'ordre dans l'exécution des conventions passées.

Le quatrième commandement, bien que dans son texte officiel il ne mentionne que les devoirs des enfants vis-à-vis des parents, vise cependant les devoirs réciproques des supérieurs et des inférieurs aux différents points de vue que nous venons de signaler.

---

§ 1. — Les Parents

Q. 237. — *Quels sont nos devoirs à l'égard de nos père et mère ?*

R. — *Nos devoirs à l'égard de nos père et mère sont de les respecter, de les aimer, de leur obéir et de les assister dans leurs besoins.*

En créant le premier homme et la première femme, Dieu leur donna l'ordre de se multiplier, c'est-à-dire de donner naissance à d'autres êtres humains, et ainsi de suite. C'est donc une loi de la nature humaine que le père et la mère donnent naissance à leurs enfants. C'est pourquoi ils sont leurs supérieurs naturels.

Aussi les enfants sont-ils tenus à certains devoirs envers leurs père et mère.

1o *Le respect.* — Il suppose des dispositions de l'âme, spécialement de l'esprit et de la volonté, et des marques extérieures par lesquelles le corps manifeste les dispositions de l'âme. Voici les dispositions de l'esprit : reconnaître l'autorité des parents, comprendre leur bonté et leur dévouement, apprécier leurs autres qualités, et en conséquence connaître et comprendre ses devoirs de soumission et d'estime à leur égard. Quant à la volonté, son rôle est d'imposer à l'esprit ces dispositions et, comme nous allons le dire, au corps les manifestations extérieures par lesquelles elles se traduiront, même s'il arrivait que les défauts, les désordres ou l'incapacité des parents risquent de détruire ces bonnes dispositions dans l'âme des enfants.

Les marques extérieures de respect consistent à éviter tout ce qui pourrait être, soit par paroles, soit par actes, impolitesse ou désobéissance, et à chercher au contraire les occasions de manifester la politesse, la prévenance et l'obéissance. L'enfant respectueux s'abstient donc de parler à ses parents sur un ton inconvenant, de parler d'eux à autrui en termes défavorables, d'agir à leur égard avec des gestes grossiers et indélicats, à plus forte raison de les menacer et de les frapper. Il n'oublie pas de les saluer respectueusement au commencement et à la fin de chaque journée, de les remercier quand ils lui ont témoigné quelque bonté, d'être prévenant pour leur être utile ou agréable chaque fois qu'il le peut. Si les parents se rendent coupables de quelque faute, il cherchera à les excuser et, tout en condamnant le mal qu'ils commettent, il ne leur refusera pas pour autant la soumission qu'il doit à leur autorité, ni surtout les marques extérieures de respect.

2o *L'affection.* — Après Dieu, nos parents sont nos premiers bienfaiteurs. C'est d'eux que nous avons reçu la vie, ce sont eux qui ont veillé sur nous dans nos premières années, alors que nous ne pouvions en aucune façon nous suffire à nous-mêmes. Ce sont les parents qui assurent à leurs enfants la subsistance et tous biens matériels souvent jusqu'à un âge assez avancé, qui veillent sur la formation de leur esprit et de leur cœur, qui les font instruire, non seulement dans la connaissance des choses profanes, mais aussi dans

la connaissance de Dieu et de la religion, qui leur procurent la réception des sacrements, qui les protègent dans les dangers et les soignent dans les maladies. Tout cela suppose une affection et un dévouement de tous les instants. Il est donc tout naturel d'aimer ces grands bienfaiteurs que sont nos parents, et un enfant qui n'aimerait pas ses parents serait un monstre.

Cette affection ne doit pas rester enfermée dans le cœur des enfants, mais elle doit se manifester extérieurement par les paroles et par les actes. L'obéissance prompte et joyeuse, le souci constant de faire plaisir, l'intérêt que l'on prend à leurs peines et à leurs joies, la célébration des fêtes de famille et en toutes circonstances la cordialité des paroles et des rapports, telles sont les principales manières pour un enfant de témoigner son affection à ses parents.

3° *L'obéissance.* — Nous en avons déjà parlé, car le respect et l'affection ne vont pas sans l'obéissance. L'enfant doit obéir à ses parents avec une pleine soumission intérieure, c'est-à-dire sans murmurer, mais au contraire en reconnaissant que ses parents ont le droit de lui donner des ordres ; il doit obéir avec promptitude, car le retard non motivé suppose une certaine mauvaise volonté ou un certain mépris de l'autorité ; il doit obéir avec exactitude, c'est-à-dire sans rien retrancher de ce qui lui a été commandé.

Même quand les parents ne donnent pas un ordre formel, mais expriment seulement un désir ou un conseil, l'enfant doit montrer de la docilité et de la déférence et s'efforcer de satisfaire ses parents comme s'ils avaient commandé.

Il n'y a qu'un cas où l'enfant n'est pas tenu à l'obéissance : c'est celui où l'ordre des parents serait en opposition avec un commandement de Dieu ou de l'Eglise, autrement dit quand les parents commanderaient à leur enfant de commettre un péché. Dans ce cas, il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.

4° *L'assistance dans leurs besoins.* — C'est un devoir qui s'impose au nom de l'affection et de la reconnaissance. Nous avons dit tout ce que les parents témoignent de dévouement à leurs enfants. Il est bien juste que si, à leur tour, ils ont besoin du secours de leurs enfants, ceux-ci soient prêts à le leur apporter. Les enfants ne donneront jamais à leurs parents autant qu'ils en ont reçu. D'ailleurs, Dieu nous commande de venir en aide à notre prochain dans ses besoins, chaque fois que nous le pouvons. S'il doit en être ainsi même à l'égard d'étrangers, à plus forte raison vis-à-vis de nos père et mère.

Q. 238. — *Pourquoi devons-nous remplir ces devoirs à l'égard de nos père et mère ?*

R. — *Nous devons remplir ces devoirs à l'égard de nos père et mère, parce que c'est par eux que Dieu nous a donné la vie, et qu'ils tiennent sa place auprès de nous.*

Ce sont nos père et mère qui nous ont donné la vie du corps, qui l'ont entretenue dans nos jeunes années et défendue contre les dangers des maladies ou des accidents. Si tout bienfait reçu mérite reconnaissance et affection à l'égard du bienfaiteur, il faut reconnaître que nos parents étant nos premiers et plus grands bienfaiteurs, ils ont droit de notre part plus que tout autre à ces sentiments si naturels.

Mais Dieu a voulu aussi que son autorité et son amour soient représentés auprès de nous par des créatures. Lui seul a une autorité absolue sur tous les hommes ; lui seul est leur véritable bienfaiteur, parce que c'est lui qui donne aux créatures la possibilité de faire le bien. Mais il lui plaît d'exercer son autorité et de répandre ses bienfaits par l'intermédiaire de certaines créatures. Dès lors ces créatures ne sont que ses représentants auprès de leurs semblables. C'est aux parents que Dieu a donné l'autorité naturelle et immédiate sur les enfants. Aussi les enfants doivent-ils obéir à leurs parents, les respecter et les aimer, non pas uniquement à cause de leur bonté personnelle, mais aussi à cause de leur caractère de représentants de Dieu.

Q. 239. — *En quoi devons-nous assister nos père et mère ?*

R. — *Nous devons assister nos père et mère : 1° en les aidant dans leurs besoins temporels ; 2° en priant pour eux et en leur procurant ce qui est utile au salut de leur âme.*

Voici un autre devoir : celui de l'assistance, qui résulte de l'amour que nous devons porter à nos parents.

Assister quelqu'un, c'est l'aider dans ses difficultés, lui donner ce qui est indispensable ou utile au bien de son corps ou de son âme. L'assistance peut donc être temporelle, si elle intéresse les besoins du corps, ou spirituelle, si elle intéresse les besoins de l'âme.

L'assistance temporelle se présente pour les enfants sous deux formes principales : 1° les enfants doivent aider leurs parents dans leurs travaux et dans les épreuves de la vie, dans la mesure où ils le peuvent. 2° Ils doivent, si leurs parents sont dans le besoin, spécialement au temps de la vieillesse, leur fournir ce qui est nécessaire à une honnête subsistance.

L'assistance spirituelle exige que les enfants s'intéressent au salut éternel de leurs parents, en priant pour eux, en les éclairant sur leurs devoirs religieux, en leur en facilitant la pratique, spécialement en leur procurant, en temps utile, la réception des derniers sacrements. Les enfants qui, pour ne pas effrayer leur père ou leur mère malade, négligeraient d'appeler le prêtre auprès d'eux tandis qu'ils ont encore toute leur connaissance, manqueraient à un de leurs devoirs les plus graves.

Après la mort de leurs parents, les enfants doivent prier et faire célébrer le saint sacrifice de la messe pour le repos de leur âme.

Q. 240. — *Quels sont les devoirs des père et mère envers leurs enfants ?*

R. — *Les devoirs des père et mère envers leurs enfants sont de pourvoir à leurs besoins, de les élever chrétiennement, de les corriger de leurs défauts et de leur donner le bon exemple.*

Les devoirs des parents envers leurs enfants sont nombreux. Ils doivent :

1o Pourvoir à leurs besoins, c'est-à-dire leur procurer la nourriture et le vêtement convenables, veiller à leur santé, les soigner dans leurs maladies, écarter d'eux les dangers, leur procurer une instruction suffisante, les aider à se faire une situation qui leur permette de gagner leur vie.

2o Les élever chrétiennement, c'est-à-dire, après leur avoir assuré le plus tôt possible la réception du baptême, leur apprendre à connaître le bon Dieu, les vérités religieuses et leurs devoirs de chrétiens, leur apprendre les prières usuelles du chrétien et les leur faire réciter régulièrement, en se joignant à eux pour cette récitation, les faire instruire de la religion en surveillant leur assiduité au catéchisme (présence régulière ; leçons sérieusement apprises), en veillant à ce qu'ils remplissent les devoirs religieux de leur âge (assistance à la messe, confession, communion), et en surveillant leurs fréquentations, leurs paroles et leurs lectures, pour écarter d'eux tout danger pour la foi et les mœurs. Les parents doivent veiller tout spécialement à l'enseignement donné à leurs enfants à l'école. Chaque fois qu'ils le pourront, ils les confieront à une école chrétienne. Si ce n'est pas possible, ils exigeront, comme c'est leur droit de le faire, que rien ne puisse nuire à la foi ou à la vertu de leurs enfants.

3o Les corriger de leurs défauts. C'est un des devoirs importants des père et mère. Si les défauts ne sont pas corrigés de bonne heure, ils risquent de se développer fâcheusement et de créer de mauvaises habitudes. En accomplissant ce devoir, les parents éviteront la faiblesse qui laisse passer le désordre par négligence ou par tendresse mal comprise, et la violence, qui, en se traduisant par des accès de colère, des cris et des coups, enlève son prestige à l'autorité. Ils appliqueront des sanctions modérées, s'abstenant de menaces qui ne sont pas suivies d'effet et exigeant toujours que leurs ordres soient exécutés. Les parents qui ne corrigent pas leurs enfants se rendent responsables des fautes que ceux-ci commettent et commettront plus tard.

4o Leur donner le bon exemple. Les conseils et même les ordres ont peu d'effet, si les parents ne prennent pas soin de donner toujours le bon exemple à leurs enfants. C'est en particulier en menant eux-mêmes une vie sérieusement chrétienne qu'ils réussiront à convaincre leurs enfants de l'importance et de la valeur de la religion et qu'ils développeront chez eux de bonnes habitudes. Le bon exemple suppose aussi une grande attention à leurs paroles : ils ne se permettront jamais de critiquer ou de tourner en ridicule devant leurs enfants l'autorité religieuse et n'en parleront jamais qu'avec respect.

Dans le cas où le bon Dieu appellerait un de leurs enfants à la vie religieuse ou au sacerdoce, les parents se garderont de mettre obstacle à cette vocation. Ils devront, au contraire, s'en montrer heureux et fiers et l'aider par tous les moyens.

—

Q. 241. — *Les parents sont-ils gravement obligés d'élever chrétiennement leurs enfants ?*

R. — *Oui, les parents sont gravement obligés d'élever chrétiennement leurs enfants, et Dieu leur en demandera compte.*

De mauvais parents qui laisseraient dépérir leurs enfants faute de soins seraient gravement coupables ; l'opinion publique se montrerait très sévère à leur égard et les tribunaux ne manqueraient pas de les punir. L'âme mérite une attention au moins aussi grande que le corps. C'est aux parents qu'est confié par Dieu, avec le soin de leur vie corporelle, le salut de l'âme de leurs enfants. Sans doute, une fois grands, ceux-ci peuvent malheureusement s'écarter du droit chemin sans que leurs parents en soient responsables ; mais ils auraient lieu de s'adresser de graves reproches si ces fautes étaient causées par une mauvaise éducation pendant la période de l'enfance et de l'adolescence. Les parents n'abandonneront pas leur mission quand l'enfant arrivera à l'âge de l'adolescence, car c'est le moment dangereux où une autorité à la fois ferme et affectueuse peut éviter bien des fautes aux jeunes gens.

L'éducation chrétienne des enfants est pour les parents un devoir d'état. Ils seront donc jugés par Dieu sur la façon dont ils auront rempli ce devoir.

—

Q. 242. — *A qui les parents doivent-ils confier le soin d'élever leurs enfants ?*

R. — *Les parents ne doivent confier le soin d'élever leurs enfants qu'à des maîtres chrétiens ou tout au moins respectueux de la morale et de la religion.*

Nous avons déjà signalé cette obligation parmi les devoirs généraux des parents. Elle est d'autant plus grave que les enfants, en raison de leur jeune âge, acceptent plus docilement les idées qui leur sont enseignées, suivent plus facilement les exemples qu'ils ont sous les yeux et considèrent le maître ou la maîtresse d'école comme une autorité indiscutable.

Il est bien difficile à un maître qui n'a pas de sentiment chrétien d'observer la neutralité parfaite, c'est-à-dire de ne rien dire ou faire qui puisse blesser la conscience chrétienne ou nuire à la foi de l'enfant. D'ailleurs la simple neutralité elle-même n'est-elle pas un argument contre la religion, puisqu'elle laisse entendre que l'on peut se passer de celle-ci sans dommage? Aussi les parents devront-ils donner la préférence à l'école chrétienne, fût-ce au prix de sacrifices pécuniaires ou autres, chaque fois que cela sera possible.

Dans le cas contraire, ils devront surveiller l'enseignement donné, les livres mis entre les mains de leurs enfants, la tenue de la classe et des récréations. En cas de besoin, ils devront faire aux maîtres et aux autorités dont ils relèvent les ob-

servations nécessaires. Ils pourront aller jusqu'à retirer leurs enfants de l'école si la neutralité et la morale n'y sont pas strictement sauvegardées.

Q. 243. — *Que doivent faire les parents pour l'instruction religieuse de leurs enfants ?*

R. — *Pour l'instruction religieuse de leurs enfants, les parents doivent d'abord les instruire eux-mêmes, puis les envoyer au prêtre, dès qu'ils ont l'âge de raison.*

Les parents sont, avant toute autre personne, responsables de l'instruction religieuse de leurs enfants. Aussi doivent-ils commencer à la leur donner eux-mêmes, dès que les enfants sont capables de comprendre. C'est surtout le rôle de la mère, qui saura se mettre à leur portée pour leur enseigner les vérités essentielles de la religion, en profitant de toutes les circonstances qui se présenteront (la vue d'un crucifix, d'une église, la visite de M. le Curé) pour ouvrir leurs jeunes intelligences aux choses de la religion.

Mais les parents n'ont, en général, ni le temps, ni la science suffisante pour donner à leurs enfants une instruction religieuse complète. Ils devront donc les confier au prêtre de bonne heure, pour qu'ils reçoivent les leçons plus développées et plus régulières du catéchisme. Le retard apporté à commencer l'étude du catéchisme pourrait, d'ailleurs, motiver un retard de la communion solennelle (ou cérémonie de profession de foi catholique). Pendant la durée des leçons de catéchisme, les parents faciliteront aux enfants l'étude du catéchisme, en s'assurant qu'ils l'apprennent et le savent. Ils éviteront de trouver des prétextes pour leur en faire manquer les leçons.

Si, dans la paroisse, il y a des catéchismes de persévérance, des cercles d'études, des réunions de jeunesse ouvrière ou agricole, les parents les feront fréquenter par leurs enfants et jeunes gens, en se souvenant que le catéchisme préparatoire à la communion solennelle ne leur a donné de la religion qu'une connaissance très élémentaire et qui demande à être développée et approfondie pour affermir la foi et maintenir les pratiques et les vertus surnaturelles chez les grands jeunes gens. *(A suivre).*

LES FÊTES DE L'EGLISE

XLV

LA BÉNÉDICTION DE L'EAU BAPTISMALE

Les préparatifs sont terminés, le cierge pascal est allumé avec le feu nouveau ; les catéchumènes ont reçu les suprêmes instructions, ils ont écouté les prophéties. Le baptistère où ils vont se rendre est en dehors de l'église. « C'est un édifice construit en rotonde et de forme octogone. Au centre est un vaste bassin où l'on descend et d'où l'on remonte par plusieurs marches. Des canaux y amènent une eau pure qu'un cerf en métal y verse par sa bouche. Au-dessus de la fontaine s'élève une coupole, au centre de laquelle plane l'image de l'Esprit-Saint, les ailes étendues, fécondant les eaux. Une balustrade entoure le bassin, afin que l'enceinte demeure libre pour les baptisés et pour leurs parrains et marraines, qui seuls y pénètreront avec l'évêque et les prêtres. A peu de distance, on a dressé deux tentes, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes ; c'est là que se retireront un moment les nouveaux baptisés, au sortir de la fontaine, pour s'essuyer et changer d'habits [1]. »

I

On se dirige vers le baptistère. En tête, le cierge pascal, qui rappelle la colonne de lumière qui précédait les Israélites ; puis les catéchumènes, les hommes avec leurs parrains, les femmes avec leurs marraines ; deux acolytes portent, l'un le saint chrême, l'autre l'huile des catéchumènes ; enfin le clergé et l'évêque. Tel était l'ordre de cette marche pieuse dans la nuit. On chantait le psaume où le catéchumène est comparé au cerf altéré qui soupire après l'eau vive :

« Comme le cerf aspire à l'eau de la fontaine, ainsi, ô Dieu, mon âme soupire après vous. Mon âme a soif du Dieu vivant. Quand viendrai-je, quand paraîtrai-je devant la face du Seigneur ? »

Arrivé près du baptistère, le célébrant demande dans une oraison que « cette soif de la foi sanctifie les âmes et les corps dans le mystère du baptême. » Puis il chante sur le ton de la préface d'admirables prières qui respirent un parfum de doctrine antique, peut-être apostolique.

Il chante ensuite : « Oui, c'est une chose digne et juste, équitable et salutaire, de vous rendre grâce en tout temps et en tous lieux, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, qui, par une puissance invisible, opérez les merveilleux effets de vos sacrements. Nous sommes indignes d'accomplir de si grands mystères, cependant ne nous privez pas des dons de votre grâce et inclinez vers nous les oreilles de votre bonté. O Dieu, dont l'Esprit était porté sur les eaux à l'origine du monde, afin que, dès lors, l'élément de l'eau reçût la puissance de la sanctification, ô Dieu qui, lavant par les eaux les crimes du monde coupable, avez montré dans le déluge une image de la régénération, car le même élément mystérieux marquait la cessation du péché et le retour à la vertu, jetez un regard sur la face de votre Eglise, et multipliez en elle vos régénérations nouvelles ; vous qui réjouissez votre cité par les flots impétueux de votre grâce, vous qui ouvrez aujourd'hui la fontaine du baptême dans toute la terre, pour y produire de nouveaux peuples, afin que par un ordre souverain de votre Majesté, votre Eglise reçoive par la vertu du Saint-Esprit la grâce de votre Fils unique. »

Alors, avec sa main, il divise les eaux en forme de croix, car c'est par la vertu de la croix qu'elles régénéreront les âmes, et il ajoute : « Cette eau préparée pour régénérer les hommes, que l'Esprit-Saint la féconde par la puissance secrète de sa divinité, afin que, de cette fontaine qui a reçu le don de sanctification, s'élance, comme d'un sein très pur, une race céleste, une créature nouvelle ; afin que la grâce, comme une mère, produise dans un même enfantement ceux qui sont distingués par le sexe ou par l'âge. Commandez donc, Seigneur, et que fuie loin d'ici tout esprit immonde. Eloignez de cet élément toute la malice, toutes les pompes du démon. Que la puissance ennemie ne le pénètre pas, qu'elle ne vole pas autour pour tendre ses pièges, qu'elle ne

[1] Dom Guéranger, *La Semaine Sainte*, p. 690.

s'y glisse pas en secret, qu'elle ne l'empoisonne ni ne le corrompe. »

Puis il touche cette eau de sa main consacrée, qui bénit et sanctifie tout, et ajoute : « Que cette sainte et innocente créature soit délivrée de toute attaque de l'ennemi, purifiée de toute sa malice qui en a été chassée. Qu'elle soit une source de vie, une eau qui régénère, une fontaine qui purifie, afin que tous ceux qui seront lavés dans ce bain salutaire reçoivent par l'action du St-Esprit la grâce d'une pureté parfaite. »

Le célébrant bénit trois fois cette eau par le signe de la croix, en disant : « Je te bénis donc, créature de l'eau, par le Dieu vivant, par le Dieu véritable, par le Dieu saint, par le Dieu qui au commencement, par une seule parole, te sépara de la terre et dont l'Esprit était porté sur les eaux. »

Ensuite il partage, avec la main, l'eau sanctifiée, en quatre parties, geste sacré qui est le symbole des quatre parties du monde qui seront évangélisées, et il poursuit : « Je te bénis par le Dieu qui te fit jaillir de la fontaine du Paradis, te divisa en quatre fleuves et t'ordonna d'arroser toute la terre, qui, dans le désert, t'enleva ton amertume, te communiqua une douceur qui te rendit agréable, et qui te fit sortir de la pierre pour arroser la soif de son peuple. Je te bénis aussi par Jésus-Christ, son Fils unique, Notre-Seigneur, qui, à Cana de Galilée, par un prodige admirable de sa puissance, te changea en vin ; qui marcha sur ta surface solide, qui fut baptisé dans ton sein par Jean, au Jourdain ; qui te fit jaillir de son côté avec le sang et qui ordonna à ses disciples de baptiser en toi les croyants en disant : « Allez, enseignez toutes les nations, et baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. »

II

L'Esprit-Saint, qui au commencement était porté sur les eaux et qui les sanctifiait, qui sanctifiait aussi la terre sur laquelle devait s'accomplir la grande œuvre divine, demeure en quelque sorte au-dessus de cette eau qui doit purifier les âmes des catéchumènes et leur enlever la tache originelle. *Esprit* signifie souffle. L'évêque, qui est l'instrument du Saint-Esprit pour rendre les âmes immaculées et pour les sauver, souffle trois fois sur l'eau des fonts baptismaux, en forme de croix, comme pour la compénétrer de la grâce puissante du Saint-Esprit et de la vertu de la croix. Il fait cette prière : « Bénissez vous-même de votre bouche ces eaux pures, afin qu'outre la vertu qu'elles ont de purifier les corps, elles reçoivent aussi celle de purifier les âmes. »

Prenant ensuite le cierge pascal, il en plonge l'extrémité inférieure dans l'eau. C'est ainsi que Jésus descendit dans le Jourdain pour y être baptisé, pendant que l'Esprit-Saint apparut sur sa tête sous la forme d'une colombe. Et il reprend le ton de la préface, il chante : « Qu'elle descende sur toute l'eau de cette fontaine, la vertu du Saint-Esprit ! »

Il chante cette prière trois fois, en élevant à chaque fois le ton et en plongeant plus avant le cierge pascal.

A la troisième fois, il se penche sur les fonts et souffle sur eux, non plus en forme de croix, mais en traçant une lettre de l'alphabet grec, et il ajoute : « Que la vertu du Saint-Esprit féconde toute la substance de cette eau et lui donne le pouvoir de régénérer »

Il enlève le cierge pascal de l'eau, et continue en chantant : « Que les taches de tous les péchés soient effacées ici ; que la créature, Seigneur, créée à votre image, rétablie dans l'honneur de son origine, y soit purifiée de toutes les vieilles souillures, afin que tout homme qui recevra ce sacrement de régénération, renaisse à l'enfance nouvelle de la vraie innocence. »

Un prêtre alors vient asperger le peuple avec cette eau régénératrice des âmes. Les fidèles s'inclinent avec respect. Puis on prépare un vase qu'on remplit d'eau bénite pour que les chrétiens la conservent dans leurs maisons.

Le Jeudi Saint, l'évêque a consacré l'huile des catéchumènes et le saint chrême ; il leur a enlevé tout caractère profane pour les enrichir des grâces surnaturelles du Saint-Esprit ; ces grâces, il va maintenant les répandre aussi dans cette eau sainte et purificatrice, qui fera des catéchumènes et des enfants baptisés, des enfants de Dieu et de l'Eglise.

Quel sens élevé, quel respect dans toutes ces cérémonies ! Aussi quelles impressions ineffaçables laissait aux catéchumènes se souvenir de leur baptême !

XLVI

LE BAPTÊME ET LA CONFIRMATION DES CATÉCHUMÈNES

Ces détails historiques sont nécessaires pour nous faire comprendre ces splendides cérémonies et nous en faire goûter toute la saveur. Il n'y a plus guère de catéchumènes, puisque nous vivons dans une société baptisée, mais l'Eglise, qui garde les traditions, n'a rien changé ni au baptême ni à la confirmation. Seulement, le baptistère est maintenant dans l'enceinte de l'église. L'enfant est présenté à la porte du temple, à cette porte où se tenaient les catéchumènes pour recevoir les dernières instructions, avant d'être introduits dans la fontaine sacrée. Parmi les scènes qui suivent, nous retrouverons donc tous les actes qui s'accomplissent, toutes les paroles qui sont prononcées, toutes les prières qui sont adressées à Dieu par l'Eglise quand on administre le baptême et la confirmation.

I

La bénédiction de l'eau baptismale est terminée, l'eau sainte a reçu tous les dons surnaturels que lui ont conférés le saint chrême et l'huile des catéchumènes, par la miséricorde du Saint-Esprit et par la vertu de la croix. L'évêque est debout auprès des fonts sacrés, sur une estrade, d'où il peut contempler cette légion choisie qui aspire à une vie nouvelle. Ce sont souvent de futurs martyrs, et ils le savent. Le baptême peut être suivi de la prison, des tortures et de la confession sanglante de la foi. Mais les catéchumènes regardent plus loin encore et plus haut ; ils regardent au ciel qui est le terme de leurs désirs. Aussi, sur leurs traits affermis et rayonnants, apparaît la résolution de mourir, s'il le faut, pour le Christ, avec l'éclat adouci d'une joie intérieure, toute céleste.

Le pontife descend ; on appelle les catéchumènes qui attendent, les épaules dépouillées de leurs vêtements. Voici le premier, qui va pénétrer dans l'eau ; mais avant de le baptiser, l'évêque l'interroge encore:

— Croyez-vous en Dieu le Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre ?

— J'y crois.

— Croyez-vous en Jésus-Christ, son Fils unique, Notre-Seigneur, qui est né et a souffert ?

— J'y crois.

— Croyez-vous au Saint-Esprit, la Sainte Eglise catholique, la communion des saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, la vie éternelle ?

— J'y crois.

Le catéchumène répond d'une voix ferme, de cette même voix calme et convaincue qui dira au juge qui l'interroge : « Je suis chrétien ! Je crois en Jésus-Christ. Etre réuni à lui est mon plus ardent désir. »

Le pontife lui adresse cette dernière question :

— Voulez-vous être baptisé ?

— Je le veux.

Et il étend les mains sur le catéchumène, plonge trois fois la tête de l'élu de Dieu dans les eaux et dit :

— Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Cette eau où il disparaît, dit S. Paul, c'est le tombeau où il est *enseveli* avec le Christ : *consepulti cum illo per baptismum in mortem*. Lui aussi il a subi la mort, la mort du péché. Mais voilà que, comme le Christ, il ressuscite, la vie lui est rendue, la vie de la grâce, afin qu'il marche avec énergie, avec allégresse, dans cette nouvelle vie : *ita et nos in novitate vitæ ambulemus*. (Rom., VI, 4).

Cette scène impressionnante nous reporte aussi à celle du baptême de Jésus dans le Jourdain. Pendant que Jean le baptisait et qu'il priait, le Saint-Esprit descendit sur sa tête, sous la forme d'une colombe. C'est pourquoi, avant que le néophyte soit sorti de la fontaine, un prêtre répand sur sa tête le saint chrême, qui est le don de l'Esprit-Saint. Le nouveau baptisé est sacré comme un roi et comme un pontife, il participe ainsi à la royauté et au sacerdoce de Jésus-Christ et il devient l'enfant de Dieu, l'enfant adoptif du Père, roi, prêtre et fils, les plus hautes faveurs célestes. Le néophyte remonte des fonts baptismaux par le bord opposé, où le parrain lui tend la main, le relève, couvre sa tête et ses épaules d'un linge, et essuie l'eau sainte qui ruisselle sur son front et sur ses membres.

Après avoir conféré le baptême à quelques élus, l'évêque laisse le soin de continuer aux prêtres qu'il a désignés pour ce ministère, et il va dans une autre partie du baptistère qu'on nomme *chrismarium*, où il fera aux nouveaux baptisés l'onction avec le saint chrême. Un trône lui a été préparé. Il reprend les ornements sacrés qu'il avait déposés pour la cérémonie du baptême et on lui amène les néophytes, revêtus d'habits nouveaux. Il faut maintenant un symbole qui les signale au peuple dans leur nouvel état de sainteté, de régénération, d'innocence ; il leur remet une robe blanche qu'ils porteront jusqu'au samedi suivant et il leur dit : « Recevez le vêtement blanc, saint et immaculé, et portez-le tel au tribunal de N.-S. Jésus-Christ, pour avoir la vie éternelle. »

Ils se retirent sous les tentes préparées dans le baptistère, leurs parrains et leurs marraines les aident à se revêtir, mettent par dessus leurs vêtements la robe blanche qu'ils ont reçue, puis ils reviennent au *chrismarium* pour le sacrement de confirmation.

L'Eglise est heureuse comme une mère entourée de ses nombreux enfants dont elle admire la santé, la beauté et la grâce. L'évêque les regarde avec admiration. C'est son œuvre, l'œuvre de l'Esprit-Saint, la récompense de sa sollicitude ; c'est son troupeau bien-aimé qui s'accroît, c'est un coin de cette terre d'épreuve transformé en paradis.

II

Ils sont là devant l'évêque, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, les enfants portés par leurs parrains et leurs marraines. Les prêtres ont aidé l'évêque dans l'administration du baptême, mais ils n'ont pas reçu le pouvoir de confirmer. Ils s'empressent toutefois autour des néophytes pour les disposer au sacrement, les placer, leur indiquer l'ordre où ils devront se présenter. La nuit s'achève, elle s'est passée dans la prière ; les âmes sont remplies de la lumière surnaturelle qu'elles ont puisée dans le baptême ; elles offrent un beau spectacle à Dieu, aux anges et aux hommes. Déjà on voit filtrer les premiers rayons de l'aube.

L'évêque commence les cérémonies et les prières de la confirmation, que nous avons gardées dans toute leur intégrité. L'Eglise est universelle dans son dogme et dans la loi de sa prière. Il se lève de son trône et, promenant son regard sur la pieuse assemblée, il dit : « Que l'Esprit-Saint descende sur vous et que la vertu du Très-Haut vous garde de tout péché. »

Ils sont agréables à Dieu, animés même de résolutions héroïques. La pensée du martyre leur est apparue, pendant les persécutions, avec les glorieux rayons du sacrifice, le bonheur de s'immoler pour Jésus-Christ qui s'est immolé pour eux, et c'est pour cela que leurs fronts sont épanouis. Mais leur courage tiendra-t-il, leur foi sera-t-elle assez ferme dans l'épreuve qui les attend, sauront-ils résister aux proconsuls et se rire de leurs bourreaux ? Seul l'Esprit-Saint peut leur donner cette force, leur montrer combien le bonheur périssable, les richesses, les honneurs sont peu de chose au regard des biens célestes.

C'est pourquoi le pontife impose les mains sur eux et appelle sur eux l'Esprit-Saint avec ses sept dons, particulièrement les dons d'intelligence et de force. Toute l'assemblée prie avec lui et s'unit à lui. Parmi ces répondants il y a des martyrs ou des fils de martyrs, dont la seule présence est pour les néophytes la plus salutaire des leçons, le meilleur stimulant de courage et de foi.

Les parrains et les marraines conduisent leurs pupilles devant l'évêque. Celui-ci tient le vase qui renferme le saint chrême, y plonge son pouce et marque chacun d'eux d'une onction au front en disant : « Je te marque du signe de la croix et je te confirme par le chrême du salut, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. » Et leur donnant sur la joue un léger soufflet, qui était chez les anciens le signe de l'affranchissement d'un esclave, il leur rend ainsi la sainte liberté des enfants de Dieu, les délivre du joug du démon et du monde, en leur disant : « Que la paix soit avec vous. » Et à la joie intime de leur conscience immaculée s'ajoute « la paix de Dieu, qui surpasse tout sentiment, » et que les menaces des juges, les chevalets, les tourments ne sauraient plus troubler.

Les prêtres entourent ces fronts consacrés d'une bandelette blanche qu'ils garderont pendant huit jours, comme ils garderont leurs vêtements d'allégresse. Ainsi l'onction sainte sera soustraite à tout contact profane.

Ils ne sont pas seulement des enfants de Dieu, purs, mais faibles comme des enfants ; ils sont armés pour les combats, ils sont soldats de Jésus-Christ. Ils lutteront contre le monde, ils se défendront contre toutes les attaques à leur jeune foi, ils iront avec confiance à la bataille, sûrs, avec la grâce de Dieu, de remporter la victoire.

Quels prodiges se sont accomplis dans leurs âmes par le baptême et la confirmation ! Ce sont vraiment des hommes nouveaux. Cependant ils n'ont pas reçu encore le plus doux et le plus précieux des dons de Dieu ; ils n'ont pas communié. La résurrection de leur âme n'est pas complète. Voici l'heure de la résurrection du Sauveur ; l'aurore se lève, remplissant le ciel de lumière, l'embellissant de ses couleurs les plus vives et les plus variées. Le baptistère s'ouvre, la procession des néophytes, précédée du cierge pascal, se met en marche vers la basilique, conduite par l'évêque. La Mer Rouge est passée, la liberté reconquise, les vêtements blancs éclatent aux douces lueurs de l'aube, la troupe fidèle entre dans la basilique, pendant que retentit le chant des litanies : *Kyrie eleison*.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 14 februarii 1934.

EUG. LINDECKER, *Vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

Nouveautés P·L **Nouveautés**

Abbé Louis SOUBIGOU

L'ENSEIGNEMENT DE SAINT PAUL

dans les Epîtres de l'année liturgique

Un volume in-8° écu de 312 pages . . 18 fr. »»

Saint Paul est le grand maître de la spiritualité, celui auquel notre époque demande le plus volontiers une doctrine de vie, une piété éclairée et ardente. Pour mieux les mettre à la portée de tous, L. Soubigou a essayé de dégager les enseignements des épîtres, en les groupant dans les 7 chapitres ci-dessous :

Saint Paul et son œuvre. — Le mystère du Fils de Dieu — Baptême, Confirmation, Eucharistie. — Corps mystique et charismes — Le régime de la grâce — L'effort vers la sainteté. — Dans l'attente du dernier jour.

La traduction des Epîtres est faite sur le texte grec directement. L'auteur complètera prochainement cet ouvrage dans un autre volume qui contiendra des indications homélitiques sur toutes les épîtres des dimanches et fêtes, comme l'a fait GONDAL sur les Evangiles dans « POUR NOS HOMÉLIES ».

Chanoine MUGNIER

La Liberté de la Vocation

Vol. in-8° cour. de 160 p. 10 fr.; *franco* 11 fr. 25

Voici un petit livre, que l'on peut dire, à la fois, tout de principes et tout d'actualité. Il est établi, en effet, sur un fondement doctrinal solide et précis et il aborde les problèmes les plus actuels de psychologie, d'éducation, de direction spirituelle.

Que devient la liberté de la vocation au sein de la famille, dans l'éducation, dans les rapports avec Supérieurs et Directeurs, en face de certains préjugés, dans les dangers du monde, dans les luttes intérieures; quel respect elle exige; comment elle pourvoit à tous les besoins de l'Eglise : telles sont les questions principales sur lesquelles l'auteur, spécialiste en la matière, projette des lumières claires et précises, à la portée des dirigés autant que des directeurs.

Collection " DURENDAL "

Philibert chez ses Tantes

par la Princesse De LIGNE

Préface d'Henri DAVIGNON

Vol. in-8° cour. de 204 p. 10 fr.; *franco* 11 fr. »»

C'est l'histoire de Philibert, — jeune français frotté de sensibilité belge. — enfant espiègle, ingénu, résigné et facétieux, dont l'éducation est disputée entre quatre tantes, fort différentes les unes des autres. Philibert vit devant nous et c'est avec un vif plaisir qu'on se reporte aux personnages plaisants que son récit présente

Une heureuse initiative :

Tel est le titre de l'article que la *SEMAINE RELIGIEUSE DE PARIS* consacre à la prochaine publication de :

L'Annuaire général du Clergé

de l'Enseignement et des Œuvres Catholiques en France

Ce nouvel annuaire contient : les Diocèses de France classés par ordre alphabétique, la liste des membres du Clergé, la nomenclature des Etablissements d'Enseignement primaire, secondaire, supérieur et technique, un état des Œuvres établies dans chaque paroisse, principalement des Œuvres sociales et familiales. Les éditeurs de l'annuaire ont cherché à donner les renseignements les plus précis sur les œuvres et leurs conditions de fonctionnement (tarifs, heures d'ouverture, etc.). *L'ouvrage a été établi avec la collaboration bienveillante de la plupart des Evêchés, notamment de Paris.*

On peut ainsi trouver en un seul volume une documentation qui jusqu'à présent était dispersée en de trop nombreux ouvrages. Clairement disposé au point de vue typographique, l'Annuaire est d'une consultation facile. Et c'est la première fois qu'un annuaire donne au Clergé, aux Hommes d'Œuvres, au public, une vue d'ensemble de l'activité catholique en France, un tableau permanent de l'Action Catholique.

L'ouvrage qui paraîtra en mars se présente en un gros volume in-8° raisin (25×16) de 1500 pages. 90 fr. broché; 100 fr. cartonné (port en plus, 6 fr.).

Le franco de port sera accordé jusqu'au 25 février aux lecteurs de l'*AMI DU CLERGÉ* qui joindront à leur commande le titre de la présente annonce.

Prospectus specimen sur demande

NOUVEAU BREVIAIRE

In-32 (8×14 cm)

75 fr. franco *80* fr. *Complet,* reliure plein chagrin souple, tranches rouges, 4 signets, custode en toile (Editions MARIETTI).

Le même, av. tranches dorées *95* fr., franco *100* fr.

Ce nouveau bréviaire se compose d'un volume relié et d'une série de 20 fascicules faisant corps 2 par 2 avec la reliure. On a ainsi en poche un ouvrage de 225 grammes et de 3 cm d'épaisseur. La typographie est réalisée avec de gros caractères noirs sur papier indien opaque. Sur demande nous pouvons fournir le Propre de votre diocèse en 4 petits fascicules. Ce bréviaire est indispensable aux « *itinérants* ».

Custode ordinaire en dos chagrin . . . *10* fr.
Custode plein chagrin souple avec patte . *25* fr.

Feuille spécimen sur demande.

P. LETHIELLEUX, Editeur, 10, rue Cassette, PARIS VIe
Chèque postal 21.44

vingt-trois pièces, tous ses chefs-d'œuvre. C'est aussi l'âge d'or des salons C'est à qui saura le mieux tourner un madrigal, aiguiser une épigramme, réaliser des tours de force sous forme de rondeaux, bouts rimés ou acrostiches. Godeau, Scudéry, Benserade, l'abbé Cotin, Voiture surtout font la joie des Précieuses. D'eux et de leurs émules, M. Dumas cite un assez grand nombre de pièces courtes et caractéristiques.

Il fait une place aussi aux « burlesques » qui fréquentent les tavernes Chose curieuse : précieux et grotesques se rejoignent sur la fin de leur vie pour dire la vanité d'un monde qui les a trop ou pas assez comblés et tourner leurs regards vers Dieu. « Jamais, dit fort justement M. Dumas, on n'a tant écrit de stances sur la retraite, de vers sur la mort et de sonnets chrétiens, et, tout compte fait, sans les chefs d'œuvre de Corneille, ce que la période nous aurait donné de meilleur serait peut être sa poésie religieuse; celle de Brébeuf est souvent remarquable. »

La troisième période peut être considérée comme l'aboutissement normal des deux autres. C'est par excellence l'époque classique, celle dont les immortels chefs-d'œuvre ont valu au siècle tout entier le nom de « siècle de Louis XIV. » Boileau est le régent du Parnasse, mais son influence ne s'exerce que sur un petit groupe, La Fontaine, Molière. Racine. Ceux que nous appelons aujourd'hui les « victimes » de Boileau se portaient fort bien alors, et les snobs de l'époque préféraient aux grands écrivains que la postérité a consacrés les Scudéry et les Pradon.

Tel est ce volume, dont nous n'avons voulu donner qu'un aperçu. Nous croyons savoir qu'il sera bientôt suivi d'un second sur les poètes du XVIIIe siècle, rédigé par le même auteur. Suivant le plan général de la Collection, les extraits cités sont précédés d'une notice biographique plus ou moins développée. M. André Dumas, le meilleur ouvrier du vers classique dans la France contemporaine, le poète délicat de *Paysages* et de *Roseaux*, le romancier finement spiritualiste de *Ma petite Yvette*, porte sur ses aînés et ses pairs les jugements les plus sûrs. Nul n'excelle comme lui à distinguer l'ivraie du bon grain, et, loin de proposer tous les vers qu'il cite à l'admiration du lecteur, il ne les présente souvent que « comme des échantillons du goût, du mauvais goût, d'une époque. »

Le volume n'est pas destiné aux élèves de l'enseignement secondaire, qui ont à peine le temps d'étudier les chefs-d'œuvre, mais il sera un précieux instrument de travail entre les mains de leurs maîtres. Il se recommande, cela va sans dire, à tous les amateurs.

UN BON CONSEIL

Si vous recherchez une maison spécialisée dans la fabrication des fournitures pour appareils à imprimer soi-même à plat, ou rotatifs, ainsi que celles pour machines à écrire, adressez-vous à la maison **FOURMENT** (fondée en 1898), **8, rue Latérale Raymond-IV, à TOULOUSE** (Hte-Garonne). Remise de 10 % aux abonnés de l'*Ami du Clergé*.

Gde Marbrerie " Ste Jeanne d'Arc "

L. BARRAU

Lauréat de l'École des Beaux-Arts Toulouse-Paris R. C Toulouse 497 A.
29. Allée Alphonse-Peyrat, TOULOUSE (Hte-Garonne).
Mobilier religieux plaques commémoratives, marbres, pierre, autels, chaires à prêcher, appuis de communion, statues, chemins de croix.
Travaux artistiques. — Prix très réduits.

Poudre du Docteur SOULIGOUX
(POUDRE LAXATIVE DE VICHY)
Agréable - Facile à prendre - d'efficacité constante
DANS TOUTES LES PHARMACIES

Le Culte des Morts

Est-il rien de plus touchant que le Culte des Morts ? N'est ce pas la meilleure consolation terrestre à laquelle nous ayons droit ?

Y a-t-il un geste plus noble et plus beau, que celui de l'enfant qui vient embellir d'une fleur, d'une croix, d'une gerbe, ou d'une couronne, souvenirs durables, la tombe de ses Parents ?

Et la prière qu'il adresse à Dieu, n'est elle pas le souverain réconfort pour apaiser les regrets des Etres chers qui nous ont quittés ?

Nous devons donc encourager le Culte des Morts, sans en négliger les aspects matériels, qui, loin d'éloigner des pensées religieuses, y conduisent et les élargissent.

A notre époque de décadence où beaucoup ne savent plus prier, il reste cependant au cœur de la plupart le Culte des Morts, croyance inavouée peut être, mais réelle, à l'Immortalité

Les Produits de l'Abbaye des Dombes :
cierges et bougies liturgiques
cierges et bougies stéariques — encens
charbon d'encensoir — cire à parquet, etc...

Ciergerie de N.-D. de la Trappe des Dombes
Société à responsabilité limitée au Capital de 100.000 francs. — R. C. LYON B. 6773.
Abbaye des Dombes, par MARLIEUX (Ain). — C. P. LYON 321-90
TARIFS gratuitement sur demande

PANSEMENTS
COMPRESSES
BANDES DE CRÊPE
LINGERIE CHIRURGICALE
LINGERIE HYGIÉNIQUE
CULOTTES, CALEÇONS, BRASSIÈRES
GILETS, TRICOTS
SOUS-VÊTEMENTS HYGIÉNIQUES
LAYETTE
Exigez la marque **TETRA**
Siège Social 48, rue de Laborde PARIS (8e).

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France
Société anonyme fondée en 1864. — Capital 500 millions.
R. C. Seine 54.462
Siège social : 29, Boulevard Haussmann, Paris (9e)
97 Succursales, agences et bureaux à Paris et dans la Banlieue, 546 agences en Province. 4 agences à l'Etranger (Londres, Barcelonne et St-Sébastien, Espagne), correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.
CORRESPONDANT en BELGIQUE : *Société française de Banque et de dépôts*, Bruxelles, 70, rue Royale. Anvers, 74, place de Meir. Ostende, 21, av. Léopold.
TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
Service de coffres-forts et de compartiments de coffres-forts au siège social et dans les succursales, depuis 8 fr par mois.
Le Conseil d'administration de la Société Générale a nommé administrateurs : MM. Léon Cornudet et Henry Poirier qui étaient le premier : censeur, et le second : directeur de cet établissement. Pour remplacer M. Cornudet, le Comité de censure a nommé censeur : M. Georges Verstraëte, secrétaire du Conseil d'administration, et à sa place M. Edmond Taffineau, directeur-adjoint.

VITRAUX
MAISON BESSAC - GRENOBLE FRANCE

ANCIENNE ŒUVRE DU VIN DE MESSE
fondée par M. l'abbé ROUS en 1871

SPÉCIALITÉ DE VINS DE MESSE
Rosé et blanc doux, Blanc sec supérieur livrés en bonbonnes et en fûts
VINS CHOISIS de TABLE, blanc, rouge et rosé livrés en barriques et feuillettes
Etablissements Veuve P. OLIVER
Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales) R. C. Céret 146

VINS DE MESSE

Vignobles de l'Œuvre sur les coteaux de Rivesaltes spécialement cultivés dans ce but : pas de vins achetés au commerce et de composition douteuse.
SEULE MAISON du Diocèse de Perpignan donnant la garantie épiscopale de vins liturgiquement purs.
Abbé Jean Bousquet, Econome, Espira-de-l'Agly Pyr.-Or[les])

SONNERIES ELECTRIQUES DES CLOCHES

BREVETS { Abbé AMPHOUX, LYON, & André BOCHUD, à BULLE (Suisse).

Commandes souples par inversion mécanique supprimant les à-coups sur courant électrique et les parasites.

Sonneries en Lancé, Rétro-Lancé, Rétrograd pour toutes cloches depuis 40 kilogs.
Installations sur courant lumière, sur courant triphasé ou monophasé.

Carillon nuancé, du pianissimo au fortissimo avec clavier de piano et pédale d'expression.

ANGELUS automatique.

Références :

EN MOINS DE 2 ANS,
187 clochers équipés avec 980 appareils.
POUR LE SEUL DIOCÈSE DE LYON,
38 clochers avec 195 appareils.

Demandez nous sans engagement un devis forfaitaire comportant la totalité des dépenses à prévoir.

Grandes facilités de paiement

Prenez date dès maintenant

C. F. A. L. -- Constructeur, St-ETIENNE (Loire).

STATUES RELIGIEUSES
CHEMINS DE CROIX -- CALVAIRES

en terre cuite, plâtre durci, carton romain, fonte de fer.

AMEUBLEMENT D'EGLISE

L'UNION ARTISTIQUE A VAUCOULEURS — MEUSE
LES PLUS VASTES ATELIERS D'ART RELIGIEUX DU MONDE. — A. PIERSON, DIRECTEUR. —
CATALOGUES ADRESSES SUR DEMANDE.

Matériel pour les INSTALLATIONS DE LUMIÈRE ÉLECTRIQUE
Matériel de T. S. F. (Postes et Amplis)
Renseignements gratuits
Appareillage Electrique LEWIS, 181, rue Lafayette, PARIS (X[e]).

LA CONSTIPATION

crée un empoisonnement lent, continu, de l'organisme, provoquant la congestion du foie, le surmenage du rein, d'où : furoncles, migraines, dépression nerveuse, langue sale, haleine mauvaise, teint bilieux, hémorroïdes, digestions difficiles, idées noires, irritabilité, manque de sommeil, rougeurs, maladies de peau, vieillesse prématurée.
Le **JUBOL** est un laxatif-dépuratif végétal idéal, antibilieux, antifermentescible, antiglaireux. Il assure des selles régulières, nettoie l'estomac, l'intestin, évite l'embonpoint, supprime l'obésité, guérit la constipation, sans coliques. Un comprimé le soir suffit.
Communications à l'Académie de Médecine et à l'Académie des Sciences.

GRATUIT *Demandez au Service A. C. 1 l'envoi de la brochure "la Constipation" par le D[r] Ducas.*
Les 25 comprimés 4.25, f[o] 4,50. Le triple flacon 10 fr.
CHATELAIN, fournisseur breveté du Vatican, 2, R. de Valenciennes, Paris, et ttes phcies.

- CIERGERIE DES PRÉMONTRÉS -

A. BOULAIRE, Succ[r] des RR. PP., Usine à Graveson (B.-du-R.)
CIERGES LITURGIQUES, Cierges 1[re] Com[ion], Cierges et Bougies stéariques, Encens et charbon chimique.
Maison très ancienne, donnant toutes garanties.
Conditions spéciales aux Missions.

Ch. CHAMPIGNEULLE
Vitraux & Chemins de Croix d'Art

MAISON FONDÉE A METZ EN 1832
96, Rue Notre Dame des Champs
Paris. Danton, 49-65

Les plus hautes récompenses
Les plus précieuses références